



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 8 FEVRIER 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	4
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MAISON DES PROJETS DES VERNES AVEC LYON METROPOLE HABITAT	14
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE DE GIVORS/GRIGNY POUR L'ANNEE 2024	16
CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION DRÔLE D'EQUIPAGE	17
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE BOTTINES ET BOTTILLONS ET LA COMMUNE DE GIVORS.....	18
MODIFICATION DU PACK JEUNESSE	18
COUP DE POUCE SPORT & LOISIRS – SAISON 2023-2024	19
JEU CONCOURS INSTAGRAM.....	20
AIDE FINANCIERE POUR LE DEPART A LA MONTAGNE	21
RENOUVELLEMENT DE L'AIDE A L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE ..	22
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES	22
ADHESION AU CNAS – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE	23
MISE EN PLACE DU FORFAIT DE MOBILITE DURABLE.....	27
MODALITES D'EXERCICE DU DROIT DE GREVE.....	28
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE AUX REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE COMMUNICATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) AVEC LA METROPOLE DE LYON – ANNEE 2023.....	31
AVENANT FINANCIER 2024 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION EISENIA POUR UN POSTE DE JARDINIER-ANIMATEUR.....	32
COFINANCEMENT DU POSTE DE CHARGEE DE MOBILISATION ET D'EXHAUSTIVITE PROJET TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD).....	33
ADHESION ET NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION GERHÔSUD	33
PROJET OUSSEKINE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES ECOLOGIQUES ET SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA METROPOLE DE LYON	34
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE DE RESTAURATION COLLECTIVE	37
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2023.....	37
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AL 556 SISE 73 RUE LIAUTHAUD	38
VENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE	39



GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITEE PAR ALLIADE HABITAT – LOGEMENT SIS 28 RUE LONGARINI	40
CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIERE RELATIVE AUX REMBOURSEMENTS DE FRAIS D'EQUIPE-PROJET AVEC LA METROPOLE DE LYON – ANNEE 2023.....	41
ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LABO CITES	41
REMBOURSEMENTS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (RESTAURATION SCOLAIRE)	42
DISSOLUTION DU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC)	42
ABROGATION DE LA DELIBERATION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE PART DU PRODUIT DES CONCESSIONS DES CIMETIERES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS	43
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS	44
AVANTAGES EN NATURE – VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE	44

*La séance est ouverte à 19 h00
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer la séance. Je vous rappelle que la séance du conseil municipal est filmée.

Je demande à l'administration de faire l'appel des conseillers municipaux. *(Il est procédé à l'appel.)*

35 conseillers sont en exercice

Etaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETU ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

Absente :

Madame Yamina KAHOU

Le quorum est atteint.

34 personnes présentes – 0 procuration



M. LE MAIRE.- Je vous propose d'ouvrir la séance du conseil municipal et de désigner comme secrétaire de séance Josiane BONNET.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Mme BONNET est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité

M. LE MAIRE.- Avant de démarrer le conseil municipal, je veux vous dire que Givors est terre de jeu, nous sommes pleinement engagés dans les Jeux Olympiques et Paralympiques. A cette occasion, les services de la ville ont fait une flamme olympique qui parcourra la ville dans les équipements municipaux et l'ensemble des écoles et il y aura un événement dédié le 15 juin prochain.

A cette occasion nous avons fait des tasses à café autour des Jeux, tasse qui vous est offerte par la ville.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du 30 novembre.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV du 30 novembre 2023

N°1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. Robert JOUVE.- Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire représente une étape importante et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Ce soir, il me revient de vous présenter les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2024. Un rapport complet de 31 pages, 8 de plus que l'année dernière, vous a été adressé préalablement et vous présente dans le détail les principaux éléments de conjoncture et les grandes orientations budgétaires de notre collectivité.

Cette année 2023 a été marquée par une inflation exceptionnelle de 4,9 %, touchant l'ensemble des Givordins, mais aussi l'actualité de la municipalité, en particulier le poste de l'énergie. De même, les mesures visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics l'ont été sans compensation pérenne pour les collectivités. Ainsi, le budget 2024 se prépare-t-il dans un contexte encore plus contraint que le précédent.

Malgré d'importants efforts de maîtrise de la masse salariale mais aussi des charges de gestion courante, les dépenses de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes en raison de nombreux surcoûts : énergie, matières premières, coût des travaux, carburant et non versement par la Région d'une subvention pourtant promise. De fait, les marges de manœuvre financières de la commune se réduisent comme celles de l'ensemble des collectivités territoriales. Pour autant, les efforts de gestion, les investissements en matière d'économie d'énergie, la recherche dynamique de nouvelles recettes, les aides de l'Etat et celles de la Métropole de Lyon nous permettent de maintenir l'ambition que nous avons affichée depuis le début de ce mandat, à savoir améliorer le fonctionnement de l'administration pour réaliser les 108 engagements de l'équipe Construisons ensemble et pour rendre un service public de qualité et de proximités aux Givordins.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, conformément aux engagements pris depuis 2020, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux de la fiscalité en 2024 à Givors contrairement à une grande majorité de communes au plan national. Dans ce contexte, nous tenons nos engagements. L'équilibre budgétaire sera atteint par de nouveaux efforts de gestion, l'optimisation de nos achats et la recherche active de financements extérieurs.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'augmentation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation du budget fluide : eau, gaz, électricité, en augmentation de plus



de 200 000 € sur cette année et de plus de 600 000 € depuis 2021. Cette hausse représente 73 % de l'augmentation du chapitre 11. Pour 2024, la lettre de cadrage du budget adressée aux services municipaux demandait un objectif de réduction de 5 % des dépenses de fonctionnement malgré une inflation forte. Si certaines dépenses s'avèrent incompressibles et inévitables comme les assurances, l'énergie, la restauration, d'importants efforts ont été faits en cherchant des leviers d'optimisation, en rationalisant, en mutualisant afin de maintenir un haut niveau de service public dans un contexte de budget contraint. Des mesures de sobriété énergétique ont été mises en place, la gestion technique centralisée a été déployée dans différents sites pour réguler la température notamment dans les écoles, une partie des serres n'est plus chauffée, des têtes thermostatiques ont été posées, des leds ont été installées (626 points en 2023 contre 324 en 2022), des bâtiments administratifs n'accueillant pas de public sont fermés les vendredis pour limiter les périodes de chauffe. La flotte de véhicules a été diminuée, 14 véhicules ont été vendus, ce qui a permis de limiter les coûts d'assurance et de réparation. Le marché de la téléphonie et d'accès à internet a été renouvelé et permettra 20 000 € d'économie dès cette année et un renouvellement des serveurs permettra de dégager une économie supplémentaire de 40 000 €.

Au-delà d'une très forte vigilance sur l'inscription des crédits au budget 2024, l'engagement des dépenses fera l'objet d'une attention quotidienne. En matière de ressources humaines, le budget du personnel pour 2023 apparaît en hausse de 1,38 %. En ce qui concerne les charges de personnel, pour 2024 l'enjeu est de tenir compte de l'impact en année pleine des augmentations 2022 et 2023 qui représentent 800 000 €, de la progression des indices soit 5 points au 1^{er} janvier 2024, avec une incidence de 150 000 € sur le budget, de la revalorisation des grilles des agents de la catégorie C tout en intégrant la mise en place des tickets restaurants.

Nous nous inscrivons toujours dans une démarche de modernisation et de digitalisation qui devrait continuer à améliorer le service rendu à nos concitoyens. A l'échelle du mandat, l'attention à l'évolution de la masse salariale se poursuivra à travers les départs à la retraite et une amélioration de l'efficacité.

En ce qui concerne les aides et les subventions, notre majorité réaffirme sa volonté de dynamiser le tissu associatif et continuera de soutenir l'action des associations givordines, en maintenant le budget consacré aux subventions à hauteur de 1,2 M€. Une enveloppe de 100 000 € est prévue pour des aides à destination de la jeunesse avec le pack jeunesse et les coups de pouce dont les aides accordées cette année ont profité à 412 jeunes et 20 associations. Une subvention de 1 M€ sera versée au CCAS, celle-ci a augmenté de 170 % depuis 2020 et traduit l'ambition sociale de la commune et le souhait de respecter l'indépendance juridique du CCAS. Elle permettra la prise en charge financière de la location des locaux de la nouvelle Maison de santé, ainsi que le poste de coordination du tiers lieu de santé. Les aides concernant l'acquisition de vélo, de récupérateur d'eau de pluie seront reconduites pour 2024, elles viennent en complément des dispositifs de don d'arbres et de don de poules qui sont maintenus.

Venons-en à la section investissement. De nombreux investissements majeurs seront proposés en 2024 pour un montant global situé entre 8 et 9 M€. Ces investissements permettront de poursuivre la réhabilitation du centre commercial des Vernes, d'engager les travaux pour la nouvelle crèche de 48 berceaux, de construire un nouveau réfectoire et de nouvelles salles de classe à l'école Henri Wallon, de créer une maison du vélo, renouveler le budget participatif, continuer la réhabilitation des tableaux de l'église Saint Nicolas, poursuivre la redynamisation commerciale du centre-ville par la rénovation et l'acquisition de nouveaux locaux. Des études vont également être lancées pour la réfection des accueils de la médiathèque, la maison des usagers et le parc du Moulin. Nous maintiendrons en 2024 le développement du projet Quartier fertile sur les Vernes avec la réalisation de la ferme urbaine.

En matière de vidéoprotection, nous allons sécuriser le secteur de la gare de centre-ville et sa périphérie et poursuivre la mise en conformité du parc.



Grâce à un travail constant de la ville et un lien resserré avec les partenaires notamment l'Etat et la Métropole de Lyon, tous les grands projets de la ville sont financés par des subventions dédiées. La commune de Givors n'a pas de dette, cependant au regard des nombreux surcoûts liés à l'inflation et au non-versement de la subvention de 2,4 M€ promise par la Région, la commune envisage de recourir à l'emprunt en 2024. Des efforts de gestion permettront de limiter cet emprunt dans toute la mesure du possible.

Voilà chers Collègues de manière synthétique la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Je tiens à remercier pour le travail qu'ils ont effectué pour permettre la présentation de ce rapport l'ensemble des adjoints et conseillers délégués concernés, la direction générale, les responsables de pôles et de services, la directrice, son adjointe et les agents des services financiers. Pour préparer et réaliser ce budget 2024, cela aura nécessité depuis l'été dernier pas moins de 31 réunions de travail pour un total de 58 heures de discussion. Sans compter les dizaines voire centaine d'heures de travail de nos services municipaux. Merci à toutes et à tous.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation synthétique et à la fois très claire.

M. Abdel YOUSFI.- Monsieur le Maire, certes le contexte national est particulier avec un gouvernement portant ouvertement un projet politique qui va contre les intérêts des travailleurs, des familles, des agriculteurs, des retraités, des enseignants et bien d'autres encore. Un projet politique avec des hausses vertigineuses de l'électricité, l'inflation des produits du quotidien, la hausse des franchises médicales, les inégalités sociales qui progressent, la remise en cause des quartiers prioritaires et la non-réponse aux collèges en difficulté tel que notre collège de Givors.

Un gouvernement qui oublie le logement social, tout comme dans vos déclarations Monsieur le Maire sur le quartier des Vernes. Un gouvernement surendetté qui demande aux collectivités locales de réduire leurs dettes alors qu'en bon gestionnaire, les collectivités font tout pour préserver leur capacité d'autofinancement. Or pour Givors le débat d'orientation budgétaire que vous nous présentez nous pose deux questions : l'emprunt et la taxe foncière. Alors que vous avez trouvé en 2020 une situation financière de la ville très saine, sans endettement, vous nous parlez aujourd'hui d'emprunt pour boucler votre budget donc un endettement pour les Givordins. Je voudrais rappeler que l'ancienne majorité municipale n'a pas eu recours à l'emprunt depuis de nombreuses années par sa gestion financière rigoureuse et malgré des baisses drastiques de dotations de l'Etat.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vos choix politiques pour 2024 font que vous êtes obligé d'emprunter pour honorer votre investissement promis lors de votre campagne électorale. Un emprunt, ce sont des frais financiers dus aux banques qui viennent s'ajouter au budget de fonctionnement alors que vous indiquez que les marges de manœuvre sur le fonctionnement se réduisent.

Vos choix politiques que vous avez contesté ce sont les 2 M€ pour l'achat des terrains Bertholon Mourier et aucun projet n'a vu le jour pour l'instant. Et la perte des 2,4 M€ de la Région car vous avez décidé de revoir tout le projet du centre commercial et service des Vernes que l'ancienne majorité avait initié et qui entraine dans les délais imposés par la Région pour toucher cette subvention. Certes, votre projet est ambitieux mais en dehors des moyens de la collectivité. Depuis 2020, on n'a cessé de vous rappeler que depuis 2004 l'ancienne majorité avait engagé des baisses significatives pour la taxe foncière sur le bâti passant de 32,65 % à 24,5 % en 2021, la taxe sur le foncier bâti permet de diminuer la pression fiscale pour les foyers givordins, les entreprises, ce qui représente une baisse circonstancielle de la part de la municipalité.

Nous vous demandons pour les Givordins la poursuite de cette baisse.

Quelques remarques néanmoins sur les chapitres du personnel, les subventions et les investissements. Sur les charges de personnel, l'augmentation est due en partie à la revalorisation des salaires mais nous ne pouvons être que d'accord, les salaires des fonctionnaires territoriaux ne sont pas à la hauteur du service public rendu, votre politique de réduction de la masse salariale dont vous faites état par le non-remplacement des agents quittant la collectivité ou en départ en retraite met le service public de notre ville en grave danger. Tous les jours les habitants se heurtent à des



services fermés ou au non-entretien des espaces publics. Et ne parlons pas de la fin du comité d'action sociale mais nous y reviendrons prochainement.

Pour les subventions, je vous rappelle que l'augmentation de 2023 n'était qu'un effet d'annonce puisque vous y avez intégré la subvention du COS au budget général.

La subvention du CCAS augmente de par le fait que pour la maison de santé le CCAS prend en charge la location des locaux et un poste de coordination. C'est un beau projet, mais à quel prix, pour ne pas avoir de médecins supplémentaires, seulement des médecins qui ont déjà leurs patients.

Sur les dépenses d'investissement quelques questions. Qui va prendre en charge la nouvelle crèche de 48 berceaux rue Eugène Pottier ? Quand verrons-nous de nouveaux commerces en centre-ville alors que vous avez embauché un développeur commercial, puisque la ville est propriétaire de plusieurs locaux ? Vous indiquez que la maison des usagers va changer de lieu, peut-on savoir où ?

Nous avons bien compris que votre ligne directrice est la transition écologique, mais pas à n'importe quel prix. A l'instar de la piste cyclable rue Anatole France qui suscite beaucoup de commentaires à propos de la sécurité, un exemple de l'ambulance des pompiers qui s'est retrouvée plusieurs fois bloquée et qui ne peut pas passer quand il y a des bouchons sur cet axe. En 2023, nous vous faisons la proposition de réfléchir à un véritable aménagement des berges du Rhône dans sa globalité pour le quartier de Bans, entrée sud de la ville.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Si vous me permettez, avant de donner la parole à Monsieur RIVA, je vais apporter des bouts de réponse et Monsieur JOUVE complétera si besoin.

Monsieur YOUSFI, je trouve très intéressante votre approche notamment en me comparant à mes prédécesseurs. Je vous rappelle que mes prédécesseurs nous ont laissé une dette patrimoniale conséquente, patrimoine pour lequel il faut faire beaucoup de travaux et nous nous y attelons avec l'équipe municipale.

Quand vous abordez la question du logement, je m'interroge sur le travail qu'ont fait mes prédécesseurs pour obtenir notamment la réhabilitation des logements sociaux dans notre ville. On va avoir 50 M€ sur le quartier des Vernes, 15 M€ sur le quartier des Plaines et 4 M€ sur le centre-ville, ce que mes prédécesseurs n'ont jamais obtenu. Et je tiens à saluer le travail des élus et de l'adjointe pour avoir obtenu cela de la part des bailleurs sociaux et de l'Etat. J'aurais bien aimé ne pas agir sur le logement social, malheureusement ce sont des passoires thermiques. L'un de mes prédécesseurs était même président du bailleur social concerné, qui est notre plus gros bailleur social sur la commune. Il n'y a eu aucun investissement dans le logement social. Si vous vous préoccupez tant des personnes qui sont en souffrance et malheureusement dans notre ville il y en a énormément avec une grande précarité, vous auriez fait les choses bien avant que nous arrivions aux manettes. Heureusement que nous sommes là, heureusement que nous engageons les changements et que nous avons négocié avec l'Etat, la Métropole ou les bailleurs sociaux et qu'il y a cette prise de conscience collective qu'il faut agir auprès des logements sociaux. Et si vous suivez les conseils municipaux, on n'a pas agi uniquement auprès des bailleurs sociaux parce que lors du précédent conseil municipal on a apporté aussi une aide à la pierre pour les propriétaires privés pour les accompagner et, à notre niveau, essayer d'aider.

Pour ce qui concerne le personnel, là aussi je vous renvoie à ce que vous n'avez pas fait, en tout cas vos prédécesseurs, ceux que vous représentez sur le plan politique, vous êtes membre du Parti Communiste. Nous avons augmenté les primes et nous allons apporter des tickets restaurants. Vous parlez du CASC, ça va être une amélioration pour le personnel, des œuvres sociales vont être améliorées, ils auront plus d'aides et plus d'accompagnement. Tout ça, vous ne l'avez pas fait. Vous avez promis des tickets restaurants pendant 10 ans, ils n'ont rien vu venir. Nous avons augmenté les primes de 200 €. En effet, elles sont accolées à la présence et surtout au travail bien fait et je suis fier d'avoir fait voter cette prime ici, ce que vous n'avez pas fait.

Ensuite on a appliqué toutes les hausses et on s'est mis dans la réglementation, alors que vous n'étiez pas en conformité avec la loi, notamment sur les 1 607 heures. Nous nous sommes mis en conformité avec la loi, et avons remis la ville sur les rails. Voilà ce que nous avons fait sur le plan RH.

Vous parlez de non-remplacement, oui il y a des postes qu'il n'y a pas besoin de remplacer et on étoffe à certains endroits. En revanche, vous ne parlez pas de l'augmentation de policiers municipaux, du nombre d'agents au service jeunesse, de la déprécarisation des agents ATSEM, de la déprécarisation des agents qui travaillent à la RAMA parce que vous les avez mis dans une situation précaire. Tout cela, vous l'occultez. Et tout cela, on le remet en selle et on fait en sorte que cela réponde aux besoins de nos concitoyens.

Après, il y a des choses que je n'ai pas comprises, vous avez parlé du COS, je ne sais pas ce que c'est. J'ai un CASC, pas un COS.

Concernant la crèche, vous avez voté au dernier conseil municipal la délégation de service public et vous reposez la question ici en demandant comment elle va être gérée, par une délégation de service public. On aborde les sujets, vous demandez comment elle va être gérée, on l'a abordé au précédent conseil.

Vous parlez des commerces, mais dans quel état nous avez-vous laissé la ville ? Dans quel état avez-vous laissé les commerces ? Et malheureusement, on doit agir et pour agir, il faut beaucoup d'argent. Depuis 2020, on fait l'acquisition de commerces avec les moyens que nous avons, mais on ne peut pas tout acquérir sinon il nous faudrait des moyens 5 fois supérieurs. Et normalement, ce n'est pas de notre ressort, mais on souhaite réactiver cette ville qui nous est chère. Dans quel état avez-vous laissé la rue Salengro ? Sans parler de la rue Longarini ou d'autres rues dans lesquelles il y a des commerces et où les choses sont moribondes. Il faut relancer et pour ce faire, il y a besoin de temps et de beaucoup de travail. Nous avons recruté une manager de centre-ville et la première boutique ouvre le 1^{er} mars et deux autres vont arriver. Le travail commence à porter ses fruits et les choses vont arriver. Vous avez laissé pourrir le centre-ville. Je le regrette, malheureusement on doit agir et on doit y mettre beaucoup de moyens. On essaye de mettre ces moyens du mieux qu'on peut pour avoir un autre centre-ville. Mais ce n'est pas d'un claquement de doigts qu'on va avoir un changement de centre-ville, il va se faire au fil de l'eau grâce à des commerces *locomotives* qui vont ramener du public et faire marcher nos commerces. Nous travaillons même pour la réhabilitation du centre commercial Givors 2 Vallée parce que lui aussi commence à péricliter, on y travaille et un plan va être proposé dans les prochains mois. Il faut travailler d'abord sur le fond et ensuite proposer des choses. En effet, chacun est dans son rôle, vous êtes dans le vôtre, c'est le rapport d'orientation budgétaire, mais de grâce, restons humbles par rapport à ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire. Et restons dans la place où nous sommes les uns et les autres ; vous parlez de changement de la maison des usagers, la maison des usagers reste à l'Hôtel de Ville, en revanche nous travaillons à mieux accueillir le public, mais il n'y a pas de changement. Je ne sais pas d'où vous l'avez sorti.

Ensuite, vous parlez des pompiers, vous savez que les voies cyclables sont faites pour être prises par les secours, que ce soient les pompiers ou la police, ils ont le droit de prendre la piste cyclable, qu'il y ait des bouchons ou pas, c'est la loi. Vous avez repris des propos qui ont été tenus sur les réseaux sociaux, mais c'est erroné. Les services de secours savent qu'ils peuvent et doivent prendre ces pistes cyclables en cas de besoin et d'urgence absolue, que ce soit la police ou les pompiers.

Sur la partie associative, il n'y a aucun effet de manche, on augmente de façon substantielle les subventions aux associations au global et le CCAS fait partie de ces subventions que nous accordons. Et comme l'a dit Monsieur JOUVE assez justement, le CCAS a une vocation et est une entité à part entière et à partir de là, il doit avoir son propre budget, budget qui doit être en adéquation avec les besoins de la ville. Et même comme ça, on est encore en dessous. On est parti d'un budget à 200 000 € pour le CCAS. Et même comme ça, on ne va pas répondre à tous les besoins, mais on y travaille.



Je laisse maintenant la parole à Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA.- Bonjour à tous, félicitations à Monsieur RAHMOUNI pour la naissance de son enfant.

Mes chers Collègues, la feuille de route de la majorité présentée par ce rapport reste fondée sur une action sociale cosmétique sous forme de saupoudrage visant moins à atteindre les objectifs sociaux concrets qu'à se donner bonne conscience. Elle ne comporte aucun projet structurant pour notre ville et n'apportera aucun remède pour soulager les Givordins d'une crise sociale qu'ils subissent depuis plus de 40 ans. La plupart des industries ont quitté le bassin givordin, celles voulant s'installer subissent de plein fouet l'idéologie extrémiste des écologistes qui, à coup de normes environnementales, pousse les créateurs d'entreprise ou les repreneurs à investir dans d'autres villes. Les Givordins goûteront peu ces mesures qui illustrent parfaitement l'idée selon laquelle trop de social tue le social.

Les seuls projets phares de la ville sont les quartiers prioritaires, les quartiers fertiles et enfin un vernis culturel pour tenter de faire oublier la crise dans laquelle votre politique sociale les enterre un peu plus. Dans un contexte d'inflation sans précédent, une politique municipale fondée sur le développement industriel et commercial pourrait créer une bouffée d'oxygène dans notre bassin givordin. Mais encore une fois, à cause de votre politique sociale rien ne permettra d'augmenter le budget des ménages givordins. La politique de mobilité catastrophique obligera les Givordins à se rendre au travail en vélo ou à pied puisque bientôt avec l'aide de vos alliés extrémistes écologistes de la Métropole, ils ne pourront plus se rendre en voiture sur des territoires qui pourraient leur offrir des emplois. Les familles qui ont une voiture récente mais trop lourde ou trop longue seront désormais dans le même cas puisque le prix du stationnement va même dépasser le gain mensuel d'une journée de travail. En détail, sur votre budget nous observons que l'épargne brute de notre commune depuis 2020 est en chute libre passant de 5,5 M€ à 2,5 M€. Elle était pourtant assez bien gérée par l'ancienne municipalité puisque la dette à Givors n'existait pas.

Quant à la fiscalité directe, celle-ci continue malgré l'inflation d'augmenter à Givors passant en 2021 de 9 544 421 € à 11 M€ en 2024, soit une augmentation de 13,23 % depuis le début de votre mandat. Le pire dans tout cela, c'est que même la DMTO appelée couramment les frais de notaire est en baisse de 30,45 %, démontrant malgré un marché en croissance sur le bassin rhodanien que votre politique sociale et l'un des taux de taxe communale le plus élevé du département font fuir les acquéreurs et privent les nouveaux propriétaires qui pourraient apporter du pouvoir d'achat à nos commerces qui en ont grandement besoin.

Concernant les aides de l'Etat, elles sont là et très largement puisque l'Etat a versé à la ville de Givors en 2020 6 487 408 € et qu'en 2024 l'Etat lui versera 6 898 000 €.

Concernant le saupoudrage social, les subventions flambent à Givors. En 2020, nous versions 1 430 218 € de subventions, en 2024 2 368 500 €, soit 40 % de plus. Le CCAS va même obtenir + 140 %, soit 503 000 € de subvention.

Concernant la section d'investissement pour la ville, vous faites des coupes nettes, trop de saupoudrage social empêche notre ville d'investir. Nos dépenses d'investissement sont en chute libre, elles passeront de 8 188 007 € en 2020 à 6 731 194 € en 2024, soit une baisse des investissements de la part de la ville de Givors de près de 22 %.

La ville devrait être un moteur de relance d'activité pour nos artisans. Eh bien non, vous baisserez les investissements de 22 %. Nos entreprises et artisans dans un climat de crise et d'inflation apprécieront votre politique. Même sur votre principal cheval de bataille qui est le centre commercial des Vernes avec un budget prévu de 5,5 M€, vous serez bientôt remis en question puisque votre projet ne tient pas la route et que 2 134 438 € ont d'ores et déjà été dépensés et nous comprenons aisément que les crédits de paiement seront largement dépensés, remettant en cause ce projet déstructuré qui n'est plus en phase avec l'objectif fixé : rendre le cadre de vie des habitants de ce quartier où j'ai grandi plus agréable.

Le quartier fertile, cheval de bataille de votre adjoint, avec un coût consacré à ce projet de 705 000 € n'intéresse pas les habitants des Vernes qui cherchent un emploi et du pouvoir d'achat pour vivre correctement. Pour la vidéoprotection, vous notez dans ce rapport que pour 2023 il avait été prévu de mettre en conformité le parc et de l'étendre notamment sur le secteur du parc des sports et de la RD 386. Nous vous invitons rapidement à aller vérifier sur place puisque des Givordins se sont fait voler leur deux-roues à ses abords et que la police nationale ne peut pas exploiter ces éventuelles bandes vidéos puisque les caméras ne fonctionnent pas. Vos dépenses seraient également bien mieux affectées en faisant des efforts sur les moyens techniques et humains nécessaires pour assurer la tranquillité publique et la sécurité des Givordins, ce qui reste une de leurs premières préoccupations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre puis je redonnerai la parole.

Vous avez parlé d'économies entreprises, un parc d'activité de 8 000 m² va sortir de terre en septembre sur le quartier de Bans. Un autre parc d'activité de 4 300 m² va sortir de terre d'ici la fin de l'année rue des Tuileries, nous allons avoir un hôtel d'entreprises, dont nous avons posé la première pierre, d'ici l'année prochaine. La société IWS Chemical arrive avec 85 emplois, elle est en cours d'installation. Nous avons le projet Fives-Famer dont le permis d'aménager a été validé, des entreprises commencent à se positionner par rapport au site. Et l'entreprise STEF a un projet de plus de 100 emplois sur notre commune. Et avec tout cela, vous dites qu'on ne fait rien pour l'emploi. Vous n'êtes pas de Givors apparemment, vous ne voyez pas les choses.

Concernant la DMTO, je tiens à vous dire qu'elle est en baisse sur toute la Métropole de 21 %. Je le regrette, mais ce n'est pas qu'à Givors, c'est partout. Vous essayez de faire croire que c'est uniquement à Givors, mais il y a - 21 % de DMTO sur l'ensemble de la Métropole.

Et sur l'épargne brute, en effet je ne vais pas dire qu'on n'a pas perdu, on perd de l'épargne brute mais c'est aussi dans toutes les collectivités, la baisse s'élève à 9 % dans les collectivités territoriales en France du fait de tout ce qu'a dit Monsieur JOUVE sur l'énergie, la crise, l'augmentation des fonctionnaires qui était légitime et qu'il faut augmenter, et qu'il faut à nouveau augmenter je pense parce que les bas salaires de la fonction publique ne suffisent pas à vivre décemment dans notre pays. Nous ne sommes pas les seuls dans une île déserte à vouloir diminuer notre épargne brute, nous essayons d'y faire attention, de faire en sorte qu'elle baisse le moins possible et nous allons essayer de réajuster sur 2024 et 2025.

Concernant la taxe foncière, vous dites qu'elle a augmenté, mais la part communale n'a pas augmenté. Le taux est à 35,53, il n'a pas bougé depuis que nous sommes élus et il ne bougera pas parce que c'est une promesse de campagne et nous allons tout faire pour nous y tenir, le taux de taxe foncière sur la part communale ne bougera pas à Givors, ce sur quoi nous avons une capacité à agir. Sur le reste, je n'ai pas de capacité à agir. Quand l'Etat décide 7,5 % d'augmentation, ça a un impact sur les feuilles d'impôts des Givordins comme de tous les Français, mais la part communale est de 35,53 %. Vous dites que notre taxe foncière est très élevée, je vous renvoie à la moyenne nationale. Je veux bien que vous vouliez nous comparer et rabaisser Givors, mais je vais vous dire où on se situe réellement. Vous dites qu'on a perdu de l'épargne brute, oui c'est vrai, c'est un fait.

La moyenne nationale est de 35,60 %, on est un tout petit peu en dessous, mais on va considérer qu'on est dans la moyenne nationale. La moyenne des villes entre 20 et 50 000 habitants, ville de notre strate, est de 43,2 % pour le taux communal. On est dans la moyenne nationale, mais au final plus de villes sont bien au-dessus en termes de taxe foncière. Pour essayer de vous apporter une réponse plus précise, j'ai demandé à mes services de m'indiquer des villes entre 20 et 22 000 habitants pour affiner un peu plus, sur 68 communes le taux moyen est de 42,44 %, 11 % des communes ont augmenté leur taux entre 2022 et 2023, 48 communes ont un taux supérieur à Givors, 15 communes ont un taux inférieur à Givors et 5 communes ont un taux équivalent. Je veux juste ramener les choses à leur place, Givors à sa place, ce à quoi on s'attelle depuis que nous sommes

élus. Nous sommes dans la moyenne, il y a encore des efforts à faire, le mandat n'est pas fini, nous les ferons. Si on pouvait baisser, je serais le premier à baisser les impôts.

S'il faut se comparer par rapport à la Métropole, Jonage 35,58 %, Décines-Charpieu 35,68 %, Caluire et Cuire 35,83 %, Grigny a baissé de 6,4 points, mais le taux reste à 36,5 %.

D'un côté vous dites qu'on met trop d'argent dans les associations et de l'autre, le PC dit qu'on ne met rien dans les associations. J'aimerais apporter des éclaircissements notamment pour ceux qui nous regardent et pour l'ensemble des Givordins, on est sur un chemin de crête depuis le début de ce mandat et nous essayons de faire changer cette ville, nous apportons des financements aux associations qui apportent à nos concitoyens sur le plan sportif, social, des solidarités. Vous ne pouvez pas dire dans l'opposition tout et son contraire, la lecture des chiffres est factuelle, comme est factuel le fait qu'on mette beaucoup d'argent dans le cadre du CCAS, vous l'avez remarqué, et nous le faisons aussi au niveau associatif.

D'un côté, on ne peut pas dire qu'on ne met pas assez et me demander de l'autre de diminuer les impôts et dire qu'il faut payer plus les fonctionnaires. Il faut de la cohérence et nous portons de la cohérence et de la transparence avec la majorité. Cette cohérence, c'est accompagner nos fonctionnaires et nos concitoyens qui sont dans une grande fragilité. C'est tout l'enjeu. Et transformer notre ville, parce que nous avons été élus pour cela. Et apporter toute la sécurité que nous devons à nos concitoyens, c'est une priorité et nous le faisons mieux que certaines villes qui se considèrent les chantres de la sécurité. Nous avons de bien meilleurs résultats. Je félicite la police municipale et la police nationale pour le travail qu'ils font sur le terrain. C'est vous dire qu'au final, on est les uns et les autres dans des postures, mais je vous demande d'avoir une lecture des chiffres de façon transparente et factuelle. Ensuite, on pourra débattre si faire tel investissement c'est bien ou pas, chacun voit midi à sa porte. Nous proposons aux Givordins un projet que nous allons appliquer sur l'année 2024, voilà là où on va.

Je pense avoir répondu à tout ce que vous avez dit, quant à vos appréciations sur les écologistes, je n'ai pas à répondre sur ce point.

M. Robert JOUVE.- J'ai entendu que la ville n'avait aucun projet structurant, je voudrais que l'on m'explique ce que c'est que de construire une crèche, une maison de santé, des nouvelles classes d'école avec un réfectoire, un centre commercial dans un quartier, des pistes cyclables. Si tous ces travaux ne sont pas des axes structurants dans une commune, je ne comprends plus rien.

Par rapport à la piste cyclable, j'ai compris que certains ne sont pas pour les pistes cyclables. La mobilité fait partie de ma délégation et j'ai entendu quelques Givordins, mais très peu, qui étaient contrariés par la piste cyclable parce que ça les oblige à manœuvrer pour sortir de chez eux. Mais en dehors de cela, j'en ai entendu beaucoup plus qui attendent avec impatience qu'on commence la deuxième partie de la piste cyclable pour aller jusqu'au collège. Tous les habitants du quartier de Bans attendent d'avoir la piste cyclable pour venir au centre-ville de Givors en toute sécurité. Et ceux qui commencent à emprunter le petit morceau existant nous en sont très reconnaissants. La piste cyclable devrait être finie pour la rentrée scolaire pour que les parents d'élèves qui habitent au centre-ville à Givors puissent envoyer leurs enfants au collège en toute sécurité également et on verra si elle est dénigrée par les habitants de Givors ou pas.

Je vous donne rendez-vous à la rentrée et vous verrez que vous avez tort.

M. Abdel YOUSFI.- Concernant la piste cyclable, il n'y a aucun dénigrement, bien au contraire. Je réitère ce que j'ai dit parce que je l'ai vu et je n'ai pas besoin de ragots qui se trouvent sur les réseaux sociaux. Les services d'urgence ne peuvent pas l'utiliser puisqu'il y a une chicane. Je vous prierai, pour la sécurité des usagers, pompiers et autres, de voir comment on pourrait faire à ce niveau. Nous ne sommes pas contre la piste cyclable comme certains commentaires le laissent penser.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, vous me dites chaque fois « vous avez géré, vous avez fait », c'est désobligeant puisque je n'ai jamais eu l'occasion de gérer quoi que ce soit dans cette

municipalité ni aujourd'hui ni auparavant, donc si vous voulez vous adresser à ceux qui étaient les gestionnaires de la ville, rien ne vous empêche de le faire, mais je vous prierai de ne pas me reprocher ce qui a été fait dans le passé.

M. LE MAIRE.- Je vous invite à relire votre intervention. Et dans votre groupe, vos deux collègues étaient en gestion. Après, on est d'accord ou pas, mais je vous invite à relire votre intervention dans laquelle vous faites référence à l'ancienne majorité, raison pour laquelle je me suis permis de vous dire cela.

M. Hocine HAOUES.- Je suis de l'ancienne majorité et j'en suis fier.

M. LE MAIRE.- De belles choses ont été faites.

M. Hocine HAOUES.- Répéter un mensonge 100 fois n'en fait pas une vérité.

M. LE MAIRE.- C'est clair.

M. Hocine HAOUES.- Vous dites que vous avez hérité d'une ville à l'abandon, que vous avez une dette patrimoniale...

M. LE MAIRE.- Une dette patrimoniale, oui. Vous savez combien on doit faire...

M. Hocine HAOUES.- Toutes les villes ont des travaux, vous le découvrez peut-être, je ne dis pas qu'à Givors il y en avait moins qu'ailleurs, mais l'ancienne majorité : Camille Vallin, Martial Passi, Christiane Charnay, tous ces gens-là ont œuvré pour la ville. Il y a une piscine, un palais des sports. En effet, vous nous avez dit qu'on a laissé la piscine couler, qu'il y a des travaux monstrueux à faire, on l'a fait exprès pour perdre les élections ou que sais-je. Le passif, le passé, vous n'allez pas pouvoir le ressortir à tous les conseils. La piscine, tout le monde a pu en profiter à Givors, de nombreux jeunes ont pu se baigner les étés alors qu'ils n'avaient pas les moyens, le palais omnisports ou la médiathèque c'est pareil, vous ne pouvez pas dire qu'on vous a laissé une ville vide de tout.

M. LE MAIRE.- Merci de votre intervention, mais personne n'a dit cela. Je répondais à des propos, vous avez entendu des choses, je dis juste dans quel état était le logement social, dans quel état sont les équipements sportifs. L'équipement Anquetil dont nous ne prévoyons pas le financement sur ce mandat, mais sur le prochain, c'est 12 M€. Il faut les trouver.

La piscine, il faudrait la raser et la refaire, pour autant on entretient. C'est ça la réalité, c'est ça la dette patrimoniale. Saint-Pierre de Chartreuse, c'est plus de 6 M€ d'investissement si on veut remettre en état le bâtiment. Tout le monde a fait, vous les avez cités et je ne vais pas être celui qui va dire que nos prédécesseurs n'ont pas fait, mais quand on me dit qu'on fait mal les choses, je rappelle ce que nous faisons pour les Givordins et de quelle manière nous le faisons. Nous le faisons en regardant les choses objectivement de façon factuelle et transparente. Je n'ai rien caché à ce conseil municipal.

M. Hocine HAOUES.- Pour le chalet de Saint Pierre de Chartreuse, une étude avait été faite et à l'époque, on avait suggéré la vente du chalet et vous aviez mené une campagne pour dire qu'il fallait à tout prix le garder alors que l'étude que nous avons faite disait qu'avec le niveau d'enneigement, ce n'était pas rentable et que c'était même *mortel*. Vous avez fait tout un tapage.

M. LE MAIRE.- Non excusez-moi, vous avez fait en 2019 une étude que vous avez enterrée, j'en ai même parlé avec Madame CHARNAY, vous l'avez mise dans un tiroir parce que vous ne vouliez pas aborder les élections avec ce dossier.

Nous avons pris nos responsabilités en bon gestionnaire de cette collectivité, nous avons été sur place avec quelques élus : Messieurs MERMOURI et MEZIK, on a vu l'état dans lequel c'était, c'est pour cela que je vous parle de dette patrimoniale. Certes il n'y a pas d'endettement, mais il faut gérer et entretenir les bâtiments. Des choses ont été faites, mais d'autres n'ont pas été faites. Je reconnais l'action de mes prédécesseurs dans certains domaines, cela ne me pose aucun problème, je ne vais



pas dire qu'il fallait tout jeter, je suis trop respectueux de la fonction et de ce que cela demande en charge de travail, mais certaines choses n'ont pas été faites.

Je réponds point par point, voilà mon approche. Permettez-moi de clore le débat.

Mme Dalila ALLALI.- Je voulais revenir sur les points commerce et santé. Dans un premier temps sur les commerces du centre-ville sur lesquels Monsieur le Maire a bien campé le décor, la manager de centre-ville a été embauchée depuis un an, elle fait un travail considérable. Elle ne travaille pas seulement avec les commerces qu'on a préemptés, elle travaille aussi avec tous les commerces qui sont vides, pas seulement sur la rue Roger Salengro, sur les autres rues également pour faire le lien entre les propriétaires et les futurs preneurs. Si bien qu'elle a quelques résultats que vous verrez apparaître dans quelques mois.

Sur la rue Roger Salengro, un premier commerce va ouvrir, sachant que ça ne se passe pas de manière trop rapide. L'idée pour avoir des commerces pérennisés est d'accompagner les gens pour les positionner. Prendre quelqu'un, lui donner une clé, lui dire qu'il va payer tant de loyer par mois pour finir par mettre une vitrophanie parce qu'il va fermer, ce n'est pas ce que l'on souhaite. Cela prend un peu plus de temps pour étudier les dossiers qui passent par un processus qui va les emmener à rencontrer notamment le pôle Lyve avec Graine de sol, la CCI, à monter un business plan pour démontrer que le commerce sera pérennisé et qu'il pourra vivre des revenus qu'il pourra engendrer.

Une commission se réunit tous les 2-3 mois, composée de professionnels donc de commerçants qui viennent donner leur avis sur le type de commerces qu'ils voudraient avoir sur la rue pour ne pas voir revenir, et vous seriez les premiers à vous en plaindre, moi aussi d'ailleurs, un commerce qui serait redondant sur la rue. Avoir des commerces identiques peut être délicat et ne pas emmener de la nouveauté. La commission est composée d'élus, de commerçants et des associations qui viennent aider à monter une société et à la pérenniser. Le 1^{er} mars, la première boutique de vêtements de seconde main va ouvrir, nous avons aussi un projet d'agence de voyages, malheureusement il était porté par deux associés dont une a fini par ne plus vouloir y aller, nous sommes donc en recherche d'un nouveau projet.

Pour le centre commercial des Vernes, j'ai juste une question pour être dans l'honnêteté intellectuelle et politique, si vous étiez aux manettes, Monsieur YOUSFI, est-ce que vous pensez que Monsieur WAUQUIEZ vous aurait donné la subvention ?

M. LE MAIRE.- S'il vous plaît pas de question.

Mme Dalila ALLALI.- Je pose la question sans demander de réponse, c'est juste par honnêteté intellectuelle.

Pour l'industrie, on se remobilise à Givors comme en France, on ne peut pas dire que la France attire les industries, au contraire, mais elle y travaille. Comme pour la France, nous avons le même souci de faire venir de nouveaux industriels. Nous avons obtenu le fonds vert le plus important de la région lyonnaise, 1,5 M€ pour le lancement des études et une société d'économie mixte a été créée pour travailler toutes ces prospectives.

Sur le sujet de la santé et de la maison pluriprofessionnelle, on connaît tous le problème de pénurie de médecins. On crée un tiers lieu pour travailler l'aspect préventif pour réinventer le parcours de soins. On ne va pas inventer un médecin demain, on ne saura pas faire. On a toujours été très clair et on n'a jamais menti aux Givordins et à aucun moment on a annoncé qu'on aurait 18 médecins dans la maison pluriprofessionnelle de santé. L'idée est d'avoir ce lieu pour traiter la prévention mais aussi montrer dans le bassin voire au niveau national par cette nouveauté qu'on apporte une nouvelle manière de travailler et pourquoi pas attirer de nouveaux médecins de cette manière.

Nous avons eu des échos qu'à Rennes des gens en ont parlé, l'ARS nous suit et nous accompagne. Le nouveau parcours de soins sera fait de manière à faire en sorte qu'on ait le moins possible d'attente, la CPTS travaille à faire en sorte que chaque Givordin ait un médecin traitant dans les mois

à venir. C'est un travail quotidien et de longue haleine, on ne peut pas avoir un résultat en un claquement de doigts.

M. Hocine HAOUES.- Vous avez interpellé Monsieur YOUSFI pour savoir si nous, on aurait réussi...

M. LE MAIRE.- Madame ALLALI n'aurait pas dû, je le dis en toute amitié à Madame ALLALI. Il ne s'agit pas de dire qui va faire mieux, le sujet est que pendant 40 ans le centre commercial n'a pas été réhabilité, il faut le faire. On met de l'argent de la commune pour que ce commerce de proximité puisse vivre voire survivre pour certains d'entre eux. J'étais très récemment à la pharmacie pour parler santé et je terminerai là-dessus, il y a de la téléconsultation dans la pharmacie des Vernes. J'étais surpris, je ne pensais pas qu'on avait ça, et dans la maison de santé pluriprofessionnelle les médecins vont démarrer lundi prochain. C'est vous dire que les choses arrivent et on espère avoir des médecins supplémentaires, en tout cas de nouveaux médecins qui vont arriver sur notre territoire.

Je sais que Madame MERIDJI et Madame ALLALI y travaillent avec la CPTS, d'autres médecins et la SAGIM, dès qu'on a une opportunité avec des médecins ou des internes en fin de cursus pour qu'ils puissent venir s'installer, on fait tout pour.

Je vous propose de voter pour prendre acte du débat et non pas sur le contenu, le contenu c'est le budget primitif. On prend acte sur le fait qu'on a bien débattu.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 voix contre (Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 ;
- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024.

N°2

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MAISON DES PROJETS DES VERNES AVEC LYON METROPOLE HABITAT

M. Foued RAHMOUNI.- Bonsoir à tous, si vous me permettez une petite facétie, Monsieur le Maire, exceptionnellement j'aimerais faire un coucou à ma femme et à mon jeune garçon que j'embrasse très fort et je vous remercie toutes et tous pour tous les messages, toutes les attentions que vous avez pu avoir auprès de ma femme et de moi-même.

Comme vous avez pu le constater, nous sommes encore sur notre petit nuage et je souhaite que ce petit nuage dure le plus longtemps possible. Merci à tous.

M. LE MAIRE.- Si vous permettez, puisqu'on est dans les amabilités, je souhaite un bon anniversaire à mon épouse, j'ai mis un conseil le jour de son anniversaire !

M. Foued RAHMOUNI.- Ce projet de délibération concerne une convention de participation financière de Lyon Métropole Habitat dans le cadre de la maison des projets, nouvel équipement public. Ça a été l'un des files directeurs du débat d'orientation budgétaire qui vient de s'achever et dont l'idée est d'ouvrir un nouvel équipement de proximité à destination des habitants des Vernes.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain que nous avons réussi à obtenir pour le quartier des Vernes, on avait inscrit cette volonté d'avoir une maison des projets et, surprise d'une certaine manière, alors que c'était la ligne qui budgétairement était la moins importante de l'ensemble du



projet qu'on a proposé auprès de l'Agence nationale, la question de la maison des projets n'a pas été retenue. Pour autant, nous avons voulu continuer dans cette dynamique et il nous paraissait important d'avoir un équipement de proximité qualitatif pouvant accueillir les habitants du quartier des Vernes et plus largement les habitants de Givors pour leur permettre de proposer un certain nombre d'actions en cohérence.

L'idée de cette maison des projets est de pouvoir informer tous ceux qui le souhaitent autour du projet de renouvellement urbain, pour savoir de quoi il en retourne, on a parlé du centre commercial, du projet de démolition de la barre Jean Moulin, du projet de réhabilitation, de la construction de la résidence senior, de la réhabilitation de la place Charles de Gaulle, de quartier fertile, et l'idée sera d'avoir un équipement où tous ceux qui le souhaitent pourront venir du lundi au samedi pousser la porte de cet équipement et avoir toutes les réponses aux questions qui pourraient se poser.

L'idée est aussi de proposer un local qualitatif, autant pour les habitants que pour les partenaires qui viendraient y proposer un certain nombre d'activités. On a commencé à réfléchir à un planning prévisionnel dont la logique sera de continuer à étoffer au regard des besoins qui vont nous être remontés par les habitants, je peux vous citer l'intervention du service public Pôle Emploi, les territoires zéro chômeur, toutes les réunions organisées par nos partenaires bailleurs dans le cadre des opérations de relogement, le service jeunesse, le Cité Lab pour travailler les questions de création d'entreprise, je crois qu'il a été question tout à l'heure d'accompagner le développement économique. On est sur quelque chose d'assez important pour la vie du quartier et dont l'ambition commune de la ville de Givors, d'Alliade Habitat et de Lyon Métropole Habitat a été de mettre des moyens substantiels pour permettre aux habitants de Givors de pouvoir bénéficier d'un équipement de qualité avec toutes les commodités. Pour vous donner un ordre d'idée, avant l'ouverture qui date d'il y a quelques jours seulement de cette maison des projets, on a réalisé un investissement à hauteur de 100 000 € pour remettre aux normes l'ensemble de cet équipement et pouvoir l'équiper avec les équipements de dernière génération.

Cette convention règle la question du loyer, la maison des projets va s'inscrire dans un patrimoine qui appartient à Alliade Habitat et je vous demande, chers Collègues, de valider la présente convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

Je vous remercie.

M. Fabrice RIVA. - Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, j'étais encore sur le quartier des Vernes cet après-midi, hier, avant-hier, croyez-moi j'y suis souvent.

On voulait voter contre, on ne prendra pas part au vote. Le quartier fertile, la production alimentaire de proximité, je pense qu'on n'est pas dans le vrai.

J'invite les élus de la majorité à aller rue Jean-Baptiste Clément où j'étais, il y a une belle aire de jeux pour les enfants, ils jouent au foot, mettez-leur un filet, ça ne va pas coûter des millions d'euros et ils seront bien contents sur le quartier.

M. Foued RAHMOUNI. - C'est le jeu du débat démocratique, Monsieur RIVA, on considère que les habitants de Givors et de nos quartiers méritent de l'ambition, beaucoup plus que simplement installer un filet qui coûterait quelques euros et qui ne permet pas de répondre aux problématiques qu'ils peuvent avoir au quotidien, que ce soit sur les questions de tranquillité, de sécurité, d'accès à l'alimentation, de réussite éducative, d'accès à l'emploi, à la formation.

M. LE MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 30 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD, Monsieur HAQUES, Monsieur YOUSFI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de participation financière 2024-2026 ci-jointe pour la maison des projets des Vernes avec Lyon Métropole Habitat ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention de participation financière et tout document afférent à ce dossier.

N°3

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE DE GIVORS/GRIGNY POUR L'ANNEE 2024

Mme Françoise BATUT.- Cette convention de partenariat fait suite à des conventions qui ont été signées de 2020 à 2023. L'intervention sociale en commissariat de police nationale s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance, de la lutte contre les violences faites aux femmes, de l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté. L'intervenant social en commissariat a pour mission d'accueillir les personnes en situation de détresse, de conseiller et d'orienter vers les services dédiés garantissant un traitement adapté, d'être un relais vers les partenaires : accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux et autres.

La commune de Givors est mobilisée depuis de nombreuses années sur ce sujet, la préfecture et le Ministère de la Justice ayant déclaré prioritaires les communes de Givors, Grigny pour l'accueil d'un intervenant social au commissariat de police nationale de Givors Grigny et des conventions ont été signées de 2020 à 2023. En 2023, devant l'important volume des plaintes à accompagner, le passage à temps complet de l'intervenant social a été validé lors de la rencontre entre les différents signataires de la présente convention. A partir de 2024, le dispositif peut être porté par le CCAS de Givors.

La convention proposée jusqu'au 31 décembre 2024 et à compter de la présente délibération précise les modalités de mise en œuvre, le fonctionnement, le financement de cette intervention sociale au commissariat de police et la constitution d'un comité de suivi. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver le partenariat pour l'année 2024 avec l'Etat, la commune de Grigny et le CCAS de Givors pour la mise en place d'un intervenant social au commissariat de la police nationale de Givors Grigny et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout autre document s'y rapportant.

Mme Edwige MOÏOLI.- J'ai une question au niveau de la contribution respective, pourquoi n'est-ce pas à parts égales ?

M. LE MAIRE.- Parce que Givors, c'est 20 000 habitants et Grigny 10 000. C'est au prorata du nombre d'habitants.

Mme Edwige MOÏOLI.- C'est dommage, c'est autant au profit de l'un qu'à l'autre.

M. LE MAIRE.- On est toujours dans le prorata lié au nombre d'habitants, que ce soit pour la maison de la justice et du droit, territoire zéro chômeur ou la cité éducative, projets que nous partageons avec Grigny.

Mme Edwige MOÏOLI.- Donc on aura toujours un montant supérieur à eux.

M. LE MAIRE.- Oui parce qu'on est deux fois plus grand.

Mme Nathalie BODARD.- Il est indispensable d'approuver ce partenariat. Cela permet aux personnes en difficulté d'être aidées et orientées et cela libère du temps pour les policiers qui sont déjà très sollicités.

M. LE MAIRE.- Je partage, un policier est un policier, ce n'est pas un travailleur social, raison pour laquelle nous faisons cela, c'est nous qui y allons et non pas une association parce qu'elle avait du

mal à recruter un travailleur social de la fonction publique territoriale qui va pouvoir faire plus de lien avec les autres travailleurs sociaux de la Métropole et des associations, des éducateurs de rue.

C'est un projet très important notamment pour accompagner les femmes victimes de violences ou les enfants victimes de violences intra-familiales. C'est pour nous un enjeu social important pour mieux accompagner les victimes. Je vous l'accorde, un policier n'est pas un travailleur social, chacun doit être à sa place.

En revanche, ce qui est bien dans ce projet, c'est que le travailleur social sera un employé municipal, mais il va travailler au sein même du commissariat.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER le partenariat pour l'année 2024 avec l'État, la commune de Grigny et le CCAS de Givors, pour la mise en place d'un intervenant social au commissariat de la police nationale de Givors / Grigny ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention de partenariat ci-jointe et tout autre document s'y rapportant.

N°4

CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION DRÔLE D'ÉQUIPAGE

M. LE MAIRE.- Cette délibération a pour objet d'approuver la signature d'une convention de soutien financier à l'association Drôle d'équipage pour les accompagner à mettre en œuvre leur projet artistique. Il s'agit d'approuver ce soutien financier et son montant de 310 000 €, avec un versement de 70 % en février, 20 % en juin et 10 % en octobre, ces modalités de paiement ayant été vues avec l'association.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par
34 voix pour**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la signature de la convention de soutien financier ci-jointe pour l'exercice 2024 avec l'association Drôle d'Équipage ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention ;
- D'APPROUVER le versement d'un soutien financier pour un montant de 310 000 euros à l'association Drôle d'Équipage pour l'année 2024 ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

N°5

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE BOTTINES ET BOTTILLONS ET LA COMMUNE DE GIVORS

Mme Delphine PAILLOT. - C'est la même convention que l'année dernière pour Bottines et Bottillons sur la commune de Givors, micro-crèche de 11 berceaux pour 2024 La structure est soutenue financièrement par la CAF.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention pour un montant de 60 500 € pour l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 60 500 € pour l'année et de dire que la dépense sera inscrite au budget 2024 de la commune.

M. LE MAIRE. - Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour DÉCIDE

- DE VERSER à Bottines et Bottillons une subvention pour un montant de 60 500 € pour l'année 2024 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec Bottines et Bottillons pour l'année 2024 ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2024 de la commune.

N°6

MODIFICATION DU PACK JEUNESSE

M. Gregory D'ANGELO. - Le pack jeunesse, ce sont des aides financières visant à favoriser l'entrée dans la vie active notamment, l'indépendance des jeunes dans un monde de plus en plus difficile, c'est une aide à la prime au Bac, au permis de conduire, au BAFA, BNSSA, aide aux transports et depuis la rentrée 2023, c'est aussi une aide coup de pouce pour les loisirs, la ville prend en charge une partie du montant de la licence pour faciliter l'inscription d'un jeune de 11 à 17 ans dans un club ou une association sportive de son choix.

Ce dispositif remplace les tickets jeunes, et est dématérialisé. Après quelques mois de recul, et en concertation avec l'ensemble des associations, nous vous proposons de modifier certains points du règlement. Pour rappel, les jeunes et les familles qui souhaitent en bénéficier remplissent un formulaire à l'espace jeunesse, le remettent ensuite à l'association de leur choix qui applique une remise de 60 € sur le prix de la licence et transmet aux services de la ville la liste du nombre de jeunes bénéficiaires.

La modification concerne la date de renvoi du formulaire, les associations avaient jusqu'au 31 octobre pour les renvoyer, mais ce n'était pas assez long. La date est donc prolongée jusqu'au 30 novembre. Et l'autre modification concerne l'éligibilité du dossier et la vérification de l'identité, qui est maintenant assurée par l'espace jeunesse, service qui pilote le dispositif.

M. LE MAIRE. - Par la commune et non plus par les associations.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

- D'APPROUVER les modifications du Pack Jeunesse décrites ci-dessus ;
- DE DIRE que les modifications seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention « Coup de Pouce Sports & Loisirs » annexée avec chaque association éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°7

COUP DE POUCE SPORT & LOISIRS – SAISON 2023-2024

M. Gregory D'ANGELO.- Nous vous proposons de valider le montant total de la subvention versée aux associations. Mais avant de révéler le montant, on voulait mettre en avant l'ensemble des associations qui font un travail remarquable, présidents, éducateurs, bénévoles.

20 associations sont concernées par le dispositif, la plupart sont des associations sportives : JSOG Foot, SOG Boxe, SOG Basket, les Sauveteurs de Givors, SOG Judo, Givord Fight Club, SOG Rugby, l'Avant-scène (danse), Taekwondo, l'association sportive du collège Paul Vallon, le Shogun, Indépendante de Givors (gym), Handball Club Echaldas, Tir à l'arc, Givors Tennis Club, Tir sportif et Cap Sports. Et trois associations non sportives : MJC avec l'escalade et le badminton, les scouts et guides de France de Givors, et les jeunes sapeurs-pompiers. C'était important de mettre en avant toutes ces personnes.

Pour cette année, 412 jeunes et familles ont bénéficié de ce dispositif, on peut se réjouir de ce chiffre, le nombre de licenciés augmente. On était à 200 licenciés après Covid et on est passé à 277 en 2023. De plus en plus de jeunes vont dans un club.

Nous vous proposons de voter le montant total de la subvention attribuée de 24 510 € (412 jeunes bénéficiaires x 60 €).

Mme Edwige MOÏOLI.- Si un jeune est inscrit dans plusieurs associations sportives, peut-il bénéficier plusieurs fois de la remise de 60 € ou pas ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est une fois.

Mme Edwige MOÏOLI.- C'est vérifié ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. Abdel YOUSFI.- Nous vous demandons de la passer à 80 €.

M. LE MAIRE.- Mais pourquoi 80, pourquoi pas 100 ? Et pourquoi pas 110 ou 120 ?

J'aimerais bien, mais nous sommes des gestionnaires. D'un côté, vous nous reprochez d'emprunter alors que vous avez laissé les caisses pleines, et là vous nous dites qu'il faut passer à 80 €. On est dans une forme d'équilibre, là c'est déjà + 8 500 €, on passe de 277 jeunes à 412 sur une année, rien qu'en modifiant le dispositif pour faire en sorte d'accompagner un peu plus nos jeunes qui ont des fragilités financières. C'est déjà un beau progrès.

On va continuer, j'espère qu'il y en aura un peu plus parce qu'on n'a pas que 412 jeunes sur la commune, on en a beaucoup plus, je pense que le dispositif n'est pas arrivé à sa vitesse de croisière, et si on a les moyens d'augmenter, nous serons les premiers à le faire, mais on regarde aussi le budget dans sa globalité.

Je rappelle que Coup de pouce ou Pack jeunesse, c'est 100 000 €, ce qui n'avait jamais été fait avant. En même temps, on progresse et tant mieux que vous soyez dans la même lignée que nous, que vous vouliez faire avancer, que la jeunesse ait plus de choses et on va continuer. Mais budgétairement parlant aujourd'hui, ce n'est pas possible, mais j'entends et j'aimerais mettre 80, 100 voire payer les licences de nos jeunes avec des contreparties, mais on n'en a pas les moyens. On fait des efforts pour que nos jeunes puissent avoir de l'activité physique et sportive parce que le sport est un élément important de sociabilisation de notre société. C'est pour ça qu'on fait cette démarche.

M. Loïc MEZIK.- La ville apporte 60 € d'aide pour les licences sportives et il ne faut pas oublier que l'Etat aide encore les familles qui le souhaitent et les structures sportives qui peuvent utiliser le Pass'sport à hauteur de 50 €. C'est donc environ 110 € d'aide, plus ce que le pass Région peut parfois donner à certains jeunes.

Il faut aussi prendre conscience que quand on prend un engagement sportif dans une association, c'est un engagement pour le jeune et il ne faut pas que ça devienne gratuit sinon l'engagement du sportif ne sera pas total. Le sport véhicule de nombreuses valeurs et si d'un coup d'un seul une adhésion à un club sportif ne coûte rien, déjà qu'on a beaucoup de mal à avoir des bénévoles dans nos clubs, là ce serait la mort des associations sportives.

Les aides sont plutôt nombreuses et nous apportons une aide complémentaire.

M. Gregory D'ANGELO.- Monsieur MEZIK a tout dit, on peut toujours discuter du montant, mais avant pour bénéficier des tickets jeunes il fallait payer une cotisation de 10 €, cotisation qui a été supprimée.

M. LE MAIRE.- Et il y a une bataille qu'on doit mener auprès des fédérations afin de faire baisser le coût des licences pour les jeunes. Nous abondons auprès des familles, mais il faut faire en sorte que les fédérations puissent faire baisser le coût des licences.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour et 1 abstention (Monsieur YOUSFI)

DÉCIDE

- D'ALLOUER les subventions aux associations mentionnées ci-dessus pour l'opération « Coup de pouce Sports & Loisirs » 2023, sous réserve de la signature entre le maire et lesdites associations de la convention associée à ce dispositif ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget de la commune.

N°8

JEU CONCOURS INSTAGRAM

M. LE MAIRE.- La ville va lancer son nouveau réseau social Instagram pour être encore plus proche des habitants et pour le promouvoir, la ville organise un jeu concours du 9 au 19 février. 10 gagnants seront tirés au sort et gagneront des lots.

Je tiens particulièrement à saluer les commerçants qui ont donné des lots : Passion beauté, la Brasserie du fleuve, la fleuriste Bambou, le traiteur DC, et Megarama, merci à eux pour leur participation pour faire gagner des lots. Je vous invite à participer à ce jeu concours. En contrepartie, les commerçants auront une certaine visibilité dans le magazine le Givordin.

La délibération concerne le fait d'organiser ce jeu concours.



M. Fabrice RIVA.- Vous avez répondu en partie à ma question dans le sens où ce sont les commerçants qui payent ces lots, vous les avez cités. Pour la plupart de ces commerçants que je connais bien puisque j'étais président jusqu'à fin 2023 de l'association des commerçants et boutiques de Givors, la Brasserie du fleuve a pris ma succession en tant que président, communiquer sur la ville c'est bien, sur son dynamisme c'est encore mieux. La totalité des lots que les commerçants vont offrir est autour de 420 €, c'est beaucoup pour eux, ça aurait été très peu pour nous.

Puisque vous êtes sur la bonne lancée, avec l'ancienne majorité, je parle là au nom de l'association des commerçants, chaque fois qu'un commerce ouvrait à Givors, on offrait en tant qu'association des commerçants un bouquet de fleurs au nouveau venu et la mairie, pour aider les commerçants, faisait un publi-reportage dans le Givordin avec les nouveaux commerçants qui arrivaient sur le territoire. C'était bien, ça permettait de les lancer, ce n'était pas anticoncurrentiel parce qu'on ne le faisait qu'une fois. L'ancienne majorité le faisait gracieusement.

Un commerce à Bans vient d'ouvrir, une friterie, il a relancé plusieurs fois vos services pour lui faire de la publicité dans le Givordin. Si on pouvait le mettre en place avec la nouvelle municipalité, à savoir que quand un nouveau commerce ouvre, on lui fait un publi-reportage gratuit dans le Givordin, ça ne coûte pas grand chose et ça permet au nouveau commerçant de se lancer.

M. LE MAIRE.- Nous allons rencontrer tous les nouveaux commerçants. Le samedi matin avec Madame ALLALI nous faisons une tournée des commerces et nous en faisons la promotion sur la page Facebook du maire qui est beaucoup regardée, ainsi que sur celle de la ville.

Et ces commerçants qui ont participé et que je remercie infiniment, vont bénéficier de trois publications dans le magazine le Givordin, et je trouve cela tout à fait normal.

Concernant l'information dans le Givordin pour les nouveaux commerçants, on le fait, on annonce l'ouverture d'un commerce, c'est tout à fait légitime, c'est normal et le magazine sert aussi à annoncer l'ouverture d'un magasin. Je ne savais pas qu'une friterie avait ouvert, j'irai avec grand plaisir voir ce commerçant, cela me fera plaisir.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création du jeu concours pour le lancement de la page Instagram de la commune de Givors ;
- D'APPROUVER le règlement du jeu concours ci-joint ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document se rapportant au jeu concours.

N°9

AIDE FINANCIERE POUR LE DEPART A LA MONTAGNE

M. Azdine MERMOURI.- Vous avez l'habitude de cette délibération pour une aide financière qui a pour objectif de favoriser les départs en vacances d'hiver, quand bien même la neige n'est pas au rendez-vous cette année.

Une aide financière est proposée aux familles ou aux personnes seules, dont vous avez le détail des aides proposées : une sortie à la journée ou une sortie sur un séjour d'au moins 3 jours - 2 nuits. Les aides sont conditionnées à l'âge des enfants et au quotient CAF des familles.



L'année dernière, cette aide était déjà en place et 70 personnes - 20 familles, ont pu en bénéficier pour un montant total de 3 105 €.

Je vous propose de reconduire cette aide pour cette année.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place des aides forfaitaires ci-dessus, pour des séjours et sorties à la montagne ;
- DE FIXER les montants des aides conformément à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°10

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE A L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE

M. Cyril MATHEY.- En amont de la délibération, je voudrais féliciter le groupe Scouts et guides de France qui a nettoyé les berges du Gier ce dimanche. On a beaucoup parlé de l'engagement de la jeunesse et c'était important de les remercier publiquement.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler l'aide que l'on accorde pour l'achat des récupérateurs d'eau de pluie. Cette aide a été accordée en 2023 à 28 personnes et nous avons décidé de la renouveler en 2024.

Il est demandé d'approuver la mise en place de ce dispositif municipal.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place du dispositif municipal d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie au profit des habitants de la commune, dans les conditions définies ci-dessus ;
- DE DIRE que la dépense est prévue au budget 2024 de la commune.

N°11

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES

Mme Nabiha LAOUADI.- Dans la continuité de nos engagements politiques afin d'inciter nos habitants et les accompagner dans le cadre de la rénovation énergétique, nous vous proposons de renouveler notre convention partenariale avec SOLIHA et l'ALEC.

Je fais un bilan 2023 par rapport aux aides déployées sur la commune de Givors : 62 000 € pour les propriétaires de maison individuelle et deux copropriétés sont en cours de vote de travaux de grosse rénovation, 15 copropriétés sont en cours d'audit énergétique. Nous avons mené des actions en 2023 avec SOLIHA et l'ALEC, nous avons mis en place un dispositif d'aide à la pierre, ce qui a permis d'expliquer publiquement nos engagements et notre projet. SOLIHA et l'ALEC nous disent qu'ils sont de plus en plus sollicités pour des travaux de réhabilitation, nous avons prochainement rendez-vous avec les habitants des Etoiles qui ont connu une grosse augmentation de leurs charges de chauffage, nous allons essayer de les accompagner et de leur permettre de vivre convenablement dans leur logement.

Le montant de cette convention n'augmentera pas en 2024, ce sera le même montant qu'en 2023, à savoir 11 300 € ventilés en 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC. Je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention partenariale avec SOLIHA et l'ALEC.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'ALEC Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 11 300 € pour l'année 2024, répartie en 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024.

N°12

ADHESION AU CNAS – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

M. LE MAIRE.- L'action sociale était gérée jusqu'au 31 décembre 2023 par le CASC, j'ai rencontré la présidente de l'association le 8 novembre 2023 pour échanger sur l'avenir du CASC et en raison de l'arrêt maladie d'un agent municipal qui était mis à disposition du CASC et de la difficulté à mobiliser les bénévoles, après cet échange la présidente de l'association a annoncé le 14 novembre à ses adhérents l'arrêt des activités de l'association le 31 décembre 2023 face aux difficultés de mobilisation.

J'ai également informé par courrier l'ensemble des agents municipaux, joint à la fiche de paie du mois de novembre remise début décembre.

Pour assurer la continuité de l'action sociale au bénéfice des agents, j'ai missionné l'administration pour trouver les solutions extérieures au CASC. Le CASC a tenu une assemblée générale le 22 décembre après-midi, vendredi veille des vacances scolaires. L'association a choisi de constituer un nouveau conseil d'administration et j'ai rencontré certains de ses administrateurs le 24 janvier 2024. Cependant, l'instabilité de l'association n'apportait pas les garanties suffisantes pour la poursuite de l'action sociale qualitative dont doivent bénéficier les agents. Je tenais à remercier la présidente du CASC et les bénévoles qui depuis plusieurs décennies font vivre l'action sociale pour les agents et face à cette carence et dans un souci de continuité, nous avons fait le choix d'adhérer au Comité National de l'Action Sociale et ce, de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2024.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les agents bénéficient d'une offre accessible 24h/24, 7j/7, une offre plus diversifiée et plus avantageuse pour les œuvres sociales, culturelles et sportives. Cela concerne de



nombreux aspects et une aide substantielle pour les agents et leurs enfants. Pour ce qui concerne les retraités de la collectivité, j'ai proposé au CASC de maintenir son activité et de me faire des propositions pour qu'il puisse maintenir l'action sociale en direction des retraités sous forme d'une amicale, que la ville pourra soutenir financièrement.

Ainsi, avec l'augmentation de la prime et le forfait mobilité durable, la prise en charge des transports en commun à 75 % par la commune, la mise en place du ticket restaurant, la salle de convivialité et du mobilier et des outils de travail adaptés, nous poursuivons nos efforts pour améliorer les conditions de travail et de vie de nos agents.

Voilà pourquoi nous souhaitons adhérer au CNAS.

M. Abdel YOUSFI.- En tant qu'employeur, vous choisissez d'abandonner le CASC et de ne plus le subventionner au profit d'un comité national éloigné des agents qui ne pourront l'utiliser qu'en ligne et qui exclut totalement les retraités, contrairement au CASC. Une discrimination de plus. Sachez que le CASC a une histoire, une ancienneté de plus de 30 ans, il a été créé par le syndicat CGT de la mairie de Givors et est géré par les agents municipaux. D'après vos arguments, les agents municipaux ne veulent plus du CASC géré en interne, ce qui est faux, car le 6 novembre 2022 la consultation que vous avez initiée a démontré le contraire avec une grande majorité de 68 % pour le CASC. En 2023, le CASC a continué et a proposé de nombreuses activités, toutefois les agents administrateurs du CASC se sont retrouvés à seulement 7 personnes pour organiser et tenir les permanences. Car les conditions de travail dans votre mairie sont telles que les agents élus n'ont pas pu prendre leur décharge et par dépit ont voté le 9 novembre 2023 pour la dissolution du CASC : 5 pour - 2 contre. Et par précipitation, vous avez informé le 14 novembre 2023 de leur décision sans avoir au préalable réuni une assemblée générale extraordinaire et fait voter les adhérents. Un déni de démocratie.

Les employés ont été surpris d'apprendre par mail la fin du CASC le 13 novembre 2023 et ceux qui n'ont pas de mail sont en colère de ne pas avoir été informés. Il a fallu alors exiger une assemblée générale extraordinaire pour informer, entendre les agents débattre de la situation et voter, ce qui a été fait le 22 décembre 2023 pour la continuité du CASC avec plus de 84 %. La preuve que les agents tiennent au CASC, c'est que lors de cette assemblée générale extraordinaire il a été trouvé des agents pour être cooptés et reconstituer le CA du CASC. 15 membres sont maintenant à pied d'œuvre pour s'investir.

Monsieur le Maire, quelles sont les raisons de votre précipitation ? Vous avez tourné le dos à la majorité des agents par deux fois. Et pourtant encore cette semaine votre administration bureaucrate a refusé un envoi par courrier aux adhérents qui n'ont pas de mail. Malgré la désinformation, les bâtons dans les roues, une pétition est en cours et en quelques jours, elle a déjà obtenu plus de 130 signatures pour la continuité du CASC et à chaque fois, elle a un très bon accueil.

Le comité paritaire élus/syndicats a eu lieu hier et a rendu son avis, le syndicat a voté pour la continuité du CASC par les agents de Givors. Nous vous demandons d'annuler cette décision et de prendre du temps pour réfléchir, et de ne pas renoncer au CASC qui peut apporter beaucoup à vos agents. La proposition que vous faites laisse apparaître une réduction drastique du budget de plus de 50 000 € : le gain des locaux attribués au CASC, le gain des heures de décharge. Est-ce votre volonté politique d'externaliser le projet culturel et de loisirs de vos agents ? Est-ce que votre personnel sert de variable d'ajustement dans ce cas ?

M. LE MAIRE.- Je crois que vous ne m'avez pas écouté quand j'ai déroulé la façon dont les choses se sont passées. Vous tenez des propos erronés, je n'ai rien annoncé le 14 novembre, tout comme l'ensemble des employés municipaux j'ai appris que l'association allait s'arrêter au 31 décembre.

Vous dites que c'était mieux avant, on entend souvent cette phrase « c'était mieux avant », je dis juste qu'aujourd'hui on a un problème d'instabilité au sein de l'association. La ville mettait à disposition du personnel. Ensuite, vous avez parlé d'administration bureaucrate, si on était une administration bureaucrate comme vous le dites, on aurait enlevé l'agent. On ne l'a pas enlevé,



l'agent se fait opérer et je vous rappelle que le CASC, le comité des œuvres sociales de la commune de Givors, est une association comme une autre, comme le CNAS ou le SOG foot, basket. Vous dites que je refuse d'envoyer des courriers, mais savez-vous à combien s'élève la subvention que nous accordions aux œuvres sociales ? C'est une association à part entière. C'est pour le personnel municipal, c'est une obligation pour nous de financer cette association, montant de subvention qui s'élève à 134 000 €. Vous nous dites que les agents veulent, je peux vous dire que j'ai aussi un autre point de vue de la part d'agents. Je regrette cette situation, mais cela n'a pas été voulu par la majorité, c'est l'association qui l'a amenée. L'association a des incertitudes sur le plan budgétaire et financier, lors de la dernière rencontre que j'ai eue avec eux, ils n'avaient même pas accès à la comptabilité de l'association. C'est vous dire. Et vous voulez que je mette 400 agents dans l'incertitude ?

Je vais vous dire la différence entre le CASC et le CNAS :

- chèque cadeau pour la naissance : CNAS 220 € - CASC 80 €
- bon d'achat enfant entre 0 et 16 ans : 30 € pour le CNAS et pour le CASC
- garde jeunes enfants : rien pour le CASC – 100, 120 et 150 € pour le CNAS
- mariage ou PACS : 230 € pour le CNAS – 110 € pour le CASC
- enfants handicapés : aide de 230 à 600 € pour le CNAS - rien pour le CASC
- médailles : argent 170 €, vermeil 185 €, or 245 € pour le CNAS – 40 € par année de présence avec un minimum de 10 ans pour le CASC
- allocation collègue : 38 € par virement ou 47 € de chèques cadeaux pour le CNAS - rien pour le CASC
- allocation lycée : 38 € par virement ou 47 € de chèques cadeaux - rien pour le CASC
- allocation études post Bac : 64, 90 ou 130 € par virement ou 80, 112 ou 160 € de chèques cadeaux.
- CSU : prise en charge à 20 %, - rien pour le CASC
- cinéma : 4,50 € le billet à Brignais ou Vienne pour le CASC. Là, je demande que dans le cinéma soit intégré Megarama.
- séjour vacances : on est associé avec des partenaires
- catastrophe naturelle : une aide jusqu'à 600 € pour le CNAS
- aide sociale au logement : 610 € pour le CNAS - rien pour le CASC
- aide familiale et ménagère : 200 €
- aide à la précarité énergétique : 200 € - rien pour le CASC
- forfait sport : 35 € par foyer et 3 enfants ou plus c'est 60 € - rien pour le CASC
- permis de chasse : 20 € pour le CNAS – rien pour le CASC
- carte pêche : 20 € par carte - rien pour le CASC
- chèques lire : 25 %
- chèque sport et loisirs : 33 % pour le CNAS - rien pour le CASC

Et vous allez me dire que les agents sont contre ça ? Je vous rejoins sur le fait qu'il y avait une proximité, c'était fait par les agents, mais toutes les villes sont passées au CNAS, et on va faire un accompagnement par le service RH et dans les services pour accompagner nos agents qui n'ont pas accès à internet. Mais me dire que c'était mieux avant, non. C'est une association instable et des agents ont besoin d'être accompagnés socialement, et on fait le choix du CNAS. Vous devriez plutôt nous applaudir d'avoir fait ce choix.

Et on n'abandonne pas les retraités, on les accompagne sur les projets et quand bien même certains retraités ne voudraient pas du CASC, ils peuvent adhérer au CNAS, mais en effet, c'est un peu plus cher, mais ils peuvent adhérer et avoir tous ces services. Je ne me suis pas précipité, j'ai essayé de le faire dans l'intérêt de nos agents comme à chaque fois avec l'ensemble des élus municipaux.

M. Hocine HAOUES.- Personnellement, nous ne sommes ni pro ni anti CASC, mais une assemblée générale s'est prononcée à 84 %. Je ne travaille pas à la mairie, je ne sais pas ce qui s'y passe, si le CNAS est mieux ou pas, mais personne ne leur a mis un flingue sur la tempe et ils ont voté pour le CASC.

M. LE MAIRE.- Moi non plus je n'ai pas mis de flingue sur la tempe de l'association.

M. Hocine HAOUES.- Ils se sont prononcés pour continuer avec le CASC, je me fais l'écho des agents.

M. LE MAIRE.- J'ai oublié de vous dire que l'on signe avec le CNAS pour un an et, et je l'ai dit au personnel municipal, nous ferons en novembre et en décembre un point de la situation. Si les choses s'avéraient mal se passer avec le CNAS et que le CASC revient et que le personnel s'est mobilisé pour cette association, on refera passer une délibération pour basculer au CASC.

Nous ferons un point au bout d'un an d'activité pour voir si ça répond ou pas aux besoins de l'association. Mais aujourd'hui, j'ai plus une situation d'instabilité au sein de l'association CASC que ce que n'offre le CNAS. Ce que propose le CNAS est bien plus avantageux pour le personnel que ce que proposait le CASC, mais le CASC avait une proximité.

On crée les conditions pour que le personnel puisse accéder à internet, que ce soit à travers le service RH ou dans les services des personnes habilitées à accompagner ceux qui n'ont pas d'ordinateur.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 2 voix contre (Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI), 2 abstentions (Monsieur SEMARI, Madame BRAHMI) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE RENOVER l'action sociale destinée aux agents et d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2024 selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- DE CONSERVER à sa charge la différence entre le montant perçu par l'agent via le CNAS pour l'allocation enfant handicapé et le montant prévu par la circulaire du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ;
- D'ABROGER la délibération n°17 du 20 mars 1990 relative aux prestations d'action sociale ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer le dossier d'adhésion au CNAS ;
- DE DESIGNER monsieur le maire, en qualité de délégué élu, pour représenter la commune de Givors au sein du CNAS ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à désigner un délégué agent, parmi les membres bénéficiaires du CNAS, notamment pour représenter la collectivité au sein du CNAS et un correspondant, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à

promouvoir l'offre CNAS, conseiller et accompagner les agents et assurer la gestion de l'adhésion et DE METTRE A DISPOSITION le temps et les moyens nécessaires à cette mission ;

- D'INSCRIRE les crédits au budget chapitre 012 du budget.

N°13

MISE EN PLACE DU FORFAIT DE MOBILITE DURABLE

M. Robert JOUVE.- Dans le souci de répondre aux défis du dérèglement climatique, notre commune s'engage dans une démarche vertueuse en matière d'environnement. Elle travaille de manière transversale et a fait le choix d'associer l'ensemble des agents municipaux et des élus à travers des ateliers Fresque du Climat auxquels 309 personnes ont participé. Parmi de nombreuses propositions, les agents ont priorisé la mise à place d'un forfait mobilité durable alliant soutien au pouvoir d'achat et incitation à des mobilités plus vertueuses. Ce forfait mobilité durable a pour objectif d'encourager les agents de la ville à recourir davantage aux modes de transport durable que sont le vélo, l'autopartage pour leurs trajets domicile-travail, etc. Ce forfait consiste en une prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais engagés pour se rendre au travail à vélo, en covoiturage, en utilisant un service de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicule non-thermique ainsi que les services d'autopartage de véhicules à très faible émission.

Le montant versé dépendra du nombre de jours d'utilisation au cours de l'année civile, les montants versés seront les suivants : 100 € pour 30 à 59 jours d'utilisation, 200 € pour 60 à 99 jours, 300 € pour plus de 100 jours d'utilisation par an. Les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur n'auront pas droit à ce forfait.

Ce forfait sera versé le premier trimestre de l'année qui suit, il pourra faire l'objet d'un contrôle et d'une demande de justificatifs.

A titre indicatif, un sondage a été fait auprès de l'ensemble du personnel, 12 agents se sont déclarés intéressés par le dispositif, ce qui représente un coût de 2 800 € pour la collectivité.

L'avis favorable du comité social territorial du 30 janvier a été obtenu.

Je vous demande d'instaurer ce forfait mobilité et de dire que le versement de ce forfait aura lieu en une seule fraction et interviendra sur le premier trimestre 2025 et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M. Fabrice RIVA.- Je ne voulais pas forcément intervenir sur cette délibération, mais quand même, même si, je pense que c'est Madame FRETU qui est précurseur de cette délibération, n'est pas là.

M. LE MAIRE.- Pas du tout, ce sont les agents.

M. Fabrice RIVA.- On va lutter contre le dérèglement climatique, on va éviter que les gens prennent leur voiture, ils polluent, ils ont des grosses voitures, ils vont payer le parking cher, le carburant est trop cher, on va leur mettre plein d'idées nauséabondes dans la tête pour leur faire prendre leur vélo. Quand bien même la météo soit déplorable en hiver, par pluie, pas mauvais temps on les encourage.

J'ai l'impression que votre délibération, c'est uniquement de la communication. Heureusement, sur environ 370 agents il n'y en a que 12 qui ont répondu, soit 3 %. De grâce, arrêtez de dire que la voiture fait tout ce mal parce que quand on a envie d'aller travailler, quand on doit travailler, je pense aux personnes des espaces verts qui vont y aller à vélo l'hiver, à mon avis ils vont être *rincés* parce que vous oubliez de voir qu'on a deux coteaux à Givors. Je vis à Givors, j'y travaille aussi et aller travailler à vélo quand on habite à la Rama ou au plateau de Montrond..., à moins d'avoir un véhicule à assistance électrique qui coûte une blinde, mais à mon avis ils ne le prendront pas parce que comme les caméras ne fonctionnent pas, ils risquent de se le faire voler comme c'est arrivé la



semaine dernière où quelqu'un s'est fait voler son deux-roues au stade parce que les caméras ne fonctionnent pas. Il n'y a que 3 % des agents qui ont répondu présents et on sait très bien pourquoi.

M. Tarik KHEDDACHE.- Les caméras fonctionnent. Quand nous sommes arrivés, 64 % des caméras ne fonctionnaient pas, depuis des travaux ont été faits avec la fibre parce qu'avant il y avait un système radio qui nuisait au bon fonctionnement.

C'est 500 000 € d'investissements sur la vidéoprotection, nous avons le taux d'élucidation le plus élevé de la Métropole. Nous sommes une majorité d'anticipation, pas d'adaptation, nous anticipons sur 10 ans les investissements sur la vidéoprotection.

Monsieur RIVA, je vous invite à venir au CSU si vous voulez. Je vous invite, avec une déclaration à la préfecture parce que nous respectons les lois, vous pouvez venir et voir les travaux qui sont effectués.

M. LE MAIRE.- Je reviens à la délibération. Cette mise en place du forfait mobilité durable, c'était dans le cadre de la Fresque du Climat ; on ne bourre pas le crâne de nos agents, bien au contraire, on essaie de les sensibiliser au changement climatique. Avoir les températures que nous avons aujourd'hui en plein hiver, ce n'est pas normal.

Je ne sais pas si vous avez bien lu la délibération, mais on va octroyer 100 € lorsqu'on utilise son vélo ou sa trottinette entre 30 et 60 jours par an, 200 € pour une utilisation entre 60 et 99 jours par an et 300 € plus de 100 jours par an. Donc en hiver ou quand il pleut, l'agent peut utiliser sa voiture, on ne l'interdit pas.

Pour nos agents qui viennent de Lyon, nous payons 75 % de l'abonnement de transports en commun, c'est la loi, en revanche on ne donne rien à l'agent qui habite le quartier des Vernes, qui est en catégorie C et qui doit venir en voiture ; ça lui coûte plus cher de venir au travail à Givors que l'agent qui viendrait de Lyon. Et vu les problèmes de stationnement que nous avons, vu aussi que nous sommes sensibles au changement climatique et vu que ça vient du personnel et si ça peut participer à ce qu'il puisse avoir un peu plus d'argent, en effet si on peut inciter les agents qui habitent Givors à travers cette mesure incitative sur le forfait mobilité durable, je serai heureux de leur accorder une indemnité. Vous vous méprenez sur l'intention de la délibération, elle va plutôt inciter certains de nos agents, les 300 €, mieux vaut qu'ils les aient dans leur poche pour faire des loisirs plutôt que de les payer dans le gasoil ou la réparation de leur voiture.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Merci pour les agents qui habitent Givors.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD, Monsieur HAOUES, Madame MOIOLI, Monsieur YOUSFI)

DÉCIDE

- D'INSTAURER le forfait mobilité durable selon les modalités présentées ci-dessus ;
- DE DIRE que le versement du forfait aura lieu en une seule fraction l'année suivante celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra sur le 1^{er} trimestre ;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants, chapitre 012

N°14

MODALITES D'EXERCICE DU DROIT DE GREVE



M. Azdine MERMOURI.- Dans le but d'assurer la continuité du service public, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a complété l'encadrement du droit de grève. Ce complément concerne trois catégories de personnel, à savoir l'aide aux personnes âgées et handicapées, l'accueil des enfants de moins de 3 ans et l'accueil périscolaire.

Nous nous sommes conformés à cette loi et dans cet objectif, nous avons ouvert des négociations avec les représentants du personnel. Ces négociations ont été ouvertes le 23 janvier 2023 lors d'un CST, l'objectif étant d'avoir un protocole d'accord sur la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de droit de grève. Un avis favorable à l'unanimité a été obtenu le 30 janvier 2024.

La première obligation est déclarative, les personnels souhaitant faire grève auront un délai de 48 heures pour se faire connaître. La prévalence est amenée à 24 heures dans le cas où l'agent renonce à prendre part à la grève. Et le temps de débrayage passe de 50 minutes à 2 heures 30.

Voilà les changements qui sont apportés autour de ce droit de grève. Le droit de grève est maintenu, il ne s'agit pas de l'annuler. Il a fallu une année complète pour arriver à mettre en place ce protocole. Vous avez tous vu les grèves que nos agents et entre autres les ATSEM ont pu faire, c'est malencontreux, nous le regrettons. Ça a été le résultat d'une absence de communication de notre syndicat. Le fait est qu'au bout de cette grève, nous sommes parvenus à un protocole d'accord qui a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du personnel.

Je vous propose d'approuver ce protocole d'accord.

M. Abdel YOUSFI.- J'ai pris note de votre accord sur le droit de grève. Vous dites que ce n'est pas une entrave au droit de grève même si vous l'avez quelque peu harmonisé. Je vous rappelle que le droit de grève existe et qu'il a pour objectif d'obliger des négociations conséquentes. N'oublions pas que les salariés perdent de leur salaire, mais ce droit de grève est un minimum d'exercice du service pour la continuité et de laisser pourrir ces mouvements de grève...

Nous voterons contre.

M. Hocine HAQUES.- Chaque fois qu'on s'occupe du droit de grève en France, je suis circonspect, et à Givors ce sera pareil. Vous nous dites qu'il n'y a pas eu de communication, que le syndicat ou les salariés n'ont pas voulu dialoguer, je ne vais faire injure à personne, en France la culture de la négociation est ce qu'elle est, et ces 20 dernières années on n'a rien fait pour arranger la situation. En guise de dialogue, c'est souvent un monologue, je ne sais pas ce qu'il s'est passé, si les salariés ont approuvé les nouvelles procédures, tant mieux.

Mais les agents ne décident pas de faire grève parce qu'ils ont envie d'avoir un jour tranquille, d'amputer une partie de leur salaire. Une grande partie des salariés Français n'ont pas droit au droit de grève, les forces de l'ordre qui sont sur le terrain 24h/24, pratiquement les services hospitaliers parce qu'il y a tellement un service minimum assuré que finalement, il y a plus de personnel les jours de grève que le reste de l'année.

Nous voterons contre parce que c'est une atteinte. Quand on n'est pas du bon côté du flingue, excusez-moi...

M. LE MAIRE.- Vous êtes guerrier ce soir, un peu de fraternité ça ne fait pas de mal.

M. Hocine HAQUES.- Quand quelqu'un me vise avec une arme, je suis souvent d'accord avec lui ! Et ça, c'est une arme de destruction massive du droit et des libertés des salariés français.

Ce sont des personnels vitaux, hyper importants pour la vie de notre cité, sauf que c'est comme pour les policiers, les infirmiers, les aides-soignantes, au niveau salaire il faut arrêter. Ils sont tellement vitaux que même un jour de grève il faut encore serrer la vis, alors qu'au niveau salaire c'est juste honteux. Je ne dis pas ça pour la ville de Givors, c'est national.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez le dire, ce ne sont pas forcément des hauts salaires.

Tout à l'heure, quand on parlait dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, on a dit qu'on a déprécarisé, nous avons recruté des ATSEM. Elles étaient en contrat et chaque année, elles attendaient que la ville leur fasse un contrat d'un an. On leur a dit de passer le concours pour qu'on puisse les titulariser, ce que nous avons fait. Nous avons tenu nos engagements.

La loi de la transformation de la fonction publique de 2019 encadre le droit de grève. C'est une loi, je me mets dans la loi. Et elle concerne du personnel spécifique. Là aussi, il y a droit de grève, mais en même temps il faut voir les messages que j'ai reçus des familles givordines. Les choses ne se sont passées comme elles devaient se passer, les organisations syndicales sont là pour discuter avec l'administration, avec l'autorité territoriale que je suis, il y a un souci à tel endroit, on regarde, on discute, on est d'accord ou pas, on essaye de tomber d'accord, mais à Givors ça ne s'est pas passé comme ça. A Givors, on dit qu'on ouvre les discussions parce que la loi l'oblige parce que s'il n'y avait pas d'accord je faisais passer une délibération sans accord au bout d'un an. Je voulais qu'on ait des discussions. L'administration aurait pu relancer un peu plus, mais elle a relancé le syndicat et le syndicat de la collectivité n'a pas été voir le personnel concerné, parce que ça ne concerne pas tout le personnel et ça ne remet pas en cause le droit de grève. Cela concerne les ATSEM, le périscolaire, le portage de repas et le personnel de crèche parce que derrière des familles, des enfants sont impactés.

Les ATSEM auraient pu faire grève le matin entre 8 heures et 9 heures, cela a un impact différent tandis que là, ça a un impact directement sur les enfants, ce que je regrette, et sur les familles givordines. Des mères de famille m'ont écrit en me disant qu'elles vivent seules et qu'elles perdent leur journée. Ce n'est pas une misère en cache une autre, je dis juste comment on gère tout cela. Dans le dialogue social, le syndicat n'a pas fait son travail. On a ouvert les négociations, mais il n'y en a pas eu, il n'y a eu aucune discussion. Et arrivé au mois de décembre, à la veille du départ en vacances, nos ATSEM se sont mises en grève sans aucune discussion ni avec l'administration ni avec les élus ni avec leur propre service. Elles débrayaient sur le créneau de midi qui impacte les familles. Je ne sais pas à ce moment qu'elle est leur demande ni le sujet. Le 8 janvier, reprise de la grève. C'est bien une volonté d'impacter les enfants et les familles givordines. Je regrette ce comportement, parce que..., et Monsieur YOUSFI en sait quelque chose, vous êtes par ailleurs syndicaliste, comme d'autres, Madame FORNENGO par le passé, Monsieur JOUVE, je pense que vous aussi, Monsieur HAQUES, vous l'êtes. Vous savez que l'entreprise dans laquelle vous travaillez doit d'abord discuter et on discute avec le syndicat, on ne discute pas avec le personnel. Le personnel fait remonter, s'il n'y a pas d'accord c'est le syndicat qui prend la main et on essaye de trouver un accord. Mais il n'y a pas eu tout cela.

Il y a eu une première réunion de négociation le 9 janvier avec les élus, l'administration et les ATSEM puis une deuxième réunion de négociation à laquelle j'ai participé avec les représentants des ATSEM. Elles étaient six, elles représentaient toutes les ATSEM et le syndicat. Et là, on est tombé d'accord et elles ont levé la grève dès le lendemain.

Je regrette qu'on ait eu tout ce brouhaha qu'on aurait pu éviter, éviter ce qu'on a fait aux familles givordines, aux enfants givordins. On aurait pu négocier. En effet, ce n'est pas dans notre culture d'aller discuter en amont, mais je leur ai dit que si quelque chose ne va pas, si les agents estiment que ça ne va pas dans l'administration communale, il faut m'alerter par un écrit officiel et les directions des services me font remonter les choses et on prend des décisions. L'administration générale est aussi là pour me faire remonter les problématiques que nous avons dans les services, mais ce n'est pas ce qui s'est passé.

On est tombé d'accord tout naturellement. Il faut mettre des règles en place, on va rediscuter et j'ai demandé à instaurer un dialogue permanent avec les ATSEM et tous les corps constitués au sein même de la collectivité. Pour moi, c'est primordial. Quand on arrive à une situation qui vient mettre en colère tout le monde, moi, les ATSEM, les familles et les enfants qui ont mangé des repas froids pendant tout ce temps de grève, c'est dommageable mais c'est comme ça.



On sort par le haut, nous sommes d'accord donc on vous présente ce soir un protocole d'accord qui a été signé dans le cadre du CST par le syndicat. En effet, on ne signe pas avec les ATSEM, mais elles ont donné l'autorisation au syndicat de signer, ce qu'il a fait lors du CST du 30 janvier.

Il s'agit de m'autoriser à signer ce protocole d'accord.

Voilà comment les choses se sont passées en toute transparence.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 4 voix contre (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le protocole d'accord sur les modalités d'exercice du droit de grève approuvé lors du Comité Social Territorial du 30 janvier 2024.

(La séance, suspendue à 21 heures 22, est reprise à 21 heures 36.)

N°15

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE AUX REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE COMMUNICATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) AVEC LA METROPOLE DE LYON – ANNEE 2023

M. Foued RAHMOUNI.- Cette délibération reviendra tous les ans, en tous les cas aussi longtemps que le nouveau programme de renouvellement urbain des Vernes sera en cours de construction.

Parmi les points inscrits dans le cadre de la convention que la ville de Givors a pu signer avec la Métropole et l'agence nationale de renouvellement urbain, l'un des points sur lequel nous sommes censés travailler et avancer, c'est le volet communication. L'idée est d'informer les Givordins sur l'état d'avancement du projet, cela implique un certain nombre de dépenses et une participation financière de l'ensemble de nos partenaires, la Métropole de Lyon et l'ANRU.

Cette convention qui vous est présentée précise le niveau de participation financière que la Métropole va verser à la ville de Givors au titre de la communication autour du projet ANRU des Vernes.

M. Fabrice RIVA.- Juste une remarque, il va falloir beaucoup d'argent pour faire comprendre aux habitants des Vernes que le projet d'agriculture urbaine est important. Je rappelle aux Givordins que ça va nous coûter 23 500 €.

M. Foued RAHMOUNI.- Pour information, on a eu une revue de projet il y a quelques jours à Lyon avec Monsieur le Maire, revue de projet au sein de la cité administrative d'Etat à Lyon pour travailler ensemble sur l'état d'avancement du projet global qu'on a sur les Vernes. Nous avons discuté de l'ensemble des projets qui y sont inscrits et notamment Quartier fertile. Sans vouloir entrer dans la polémique, il ne vous aura pas échappé que les agriculteurs se sont mobilisés il y a quelques jours et l'une de leurs revendications porte sur la question de la juste rémunération de leur travail et l'un des objectifs de Quartier fertile est de rapprocher le consommateur du producteur. Sur ces aspects, à Givors nous mettons notre pierre à l'édifice pour continuer à soutenir nos agriculteurs et l'ensemble du monde paysan.

L'objectif est aussi de renouer le lien avec l'histoire et la spécificité givordine. Je ne sais pas si vous le saviez, mais un quart du territoire givordin est constitué de terres agricoles et l'idée était d'assumer

et d'être fier de ce patrimoine et de faire en sorte de pouvoir le valoriser autant que possible directement au cœur de nos quartiers.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de participation financière ci-jointe relative aux remboursements de frais de communication du NPNRU – année 2023 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter auprès de la Métropole de Lyon sa participation financière pour les frais de communication du NPNRU 2023.

N°16

AVENANT FINANCIER 2024 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION EISENIA POUR UN POSTE DE JARDINIER-ANIMATEUR

M. Foued RAHMOUNI.- Il s'agit d'un avenant à une convention qu'on avait votée au conseil municipal l'année dernière. C'est simplement une correction de forme sur l'un des aspects qui vous était précisé dans le cadre de cette convention. Au titre de l'année 2024, la subvention qu'on va verser à Eisenia, l'une des associations partenaires dans le cadre du projet Quartier fertile, va s'élever à 16 500 € et pour l'année 2025 on est sur un montant prévisionnel qui pourrait être légèrement supérieur ou légèrement inférieur au regard de la manière dont va se déployer le projet, ou plutôt quelles vont être les attentes et les besoins en lien avec Quartier fertile.

Je vous demande, chers Collègues, de valider cet avenant et de permettre à Monsieur le Maire de signer les documents.

M. Fabrice RIVA.- On continue, on remet encore 23 500 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la signature de l'avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-joint entre la commune de Givors et l'association Eisenia ;
- D'APPROUVER le versement d'une subvention pour un montant de 16 500 euros à l'association Eisenia pour l'année 2024 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document afférent à ce dossier ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

**COFINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉE DE MOBILISATION ET D'EXHAUSTIVITÉ
PROJET TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)**

M. Foued RAHMOUNI.- Dans le cadre de la candidature Givors Grigny à Territoire zéro chômeur de longue durée, l'année 2024 va être assez importante dans le cadre de l'obtention de la labellisation pour ce dispositif, sachant que nous avons prévu de déposer le dossier avec la ville de Grigny d'ici le mois de mai, la date butoir étant au 30 juin 2024.

Nous sommes dans la phase de construction de la candidature qui nécessite un certain nombre d'aspects, notamment les questions d'exhaustivité, les questions foncières, les questions d'activité économique. Je vous passe les détails, mais si certains veulent des éléments, je suis disponible.

Pour en revenir à cette délibération, il s'agit d'une règle de co-financement. Comme vous le savez, c'est une candidature intercommunale Givors Grigny avec une clé de répartition qui s'élève à 75 % pour la ville de Givors et 25 % pour la ville de Grigny. Sur les territoires dans lesquels on voudrait avoir l'expérimentation Territoire zéro chômeur sur notre commune, on a sélectionné le quartier des Vernes et le quartier du Vallon pour Grigny pour permettre une continuité géographique, l'un des aspects les plus fondamentaux demandé par l'association nationale pour permettre de valider les différentes candidatures.

Dans le cadre de cette convention, vous avez l'ensemble des documents et je vous demande chers Collègues d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

M. Abdel YOUSFI.- Cette convention est noble, mais nous nous abstenons, nous laisserons un an d'existence avant de pouvoir nous prononcer sur la faisabilité et la réalité de l'ambition qui est projetée à ce sujet.

M. LE MAIRE.- Merci pour votre noblesse.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 abstentions (Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec la commune de Grigny pour le financement et la mutualisation du poste « chef de projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention ci-jointe ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

**ADHESION ET NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION
GERHÔSUD**

M. LE MAIRE.- L'association Gerhôsud traite des besoins en personnel de ses entreprises adhérentes dans différents domaines. L'association met à disposition des entreprises des salariés grâce à un système de pré-recrutement des demandeurs d'emploi et partage leur temps de travail entre les entreprises.

Il est proposé d'adhérer à l'association pour un montant de 80 € par an et de nommer un représentant.



Je vous propose de passer au vote pour l'adhésion. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? *Unanimité pour*

Je vous propose de nommer un représentant. Y a-t-il des candidatures ? Pour la majorité, nous proposons la candidature de Madame ALLALI. S'il n'y a pas d'autres candidats, Madame ALLALI étant la seule candidate, elle est nommée immédiatement comme représentante du conseil municipal au sein de l'association Gerhôsud, il n'y a pas besoin de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune à l'association GERHOSUD à partir de 2024, conformément aux statuts ci-annexés ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document relatif à l'adhésion à l'association GERHOSUD ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget de la commune ;
- DE DESIGNER madame Dalila ALLALI pour représenter la commune de Givors au sein de toute instance de l'association GERHOSUD.

N°19

PROJET OUSSEKINE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES ECOLOGIQUES ET SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA METROPOLE DE LYON

M. Foued RAHMOUNI.- Il ne vous aura pas échappé que nous sommes entrés dans la phase visible et opérationnelle de ce projet, les différentes démolitions ont commencé et le projet suit son cours. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet dont l'enveloppe globale s'élève à 14 M€ et dont le premier objectif est celui de l'espace dédié aux piétons et aux modes doux de déplacement pour permettre d'apaiser autant que possible notre centre-ville. C'est aussi la multiplication des espaces végétalisés, on a évoqué dans le cadre de ce conseil la question du changement climatique et l'idée est de pouvoir, par ce projet, directement participer à la construction d'un îlot de fraîcheur en cœur de centre-ville. C'est également la question de la diversification de l'offre de logements, sachant qu'on est sur un projet dont 65 logements pour un certain nombre dégradés voire très dégradés vont être détruits ou l'ont déjà été, et l'objectif est de construire 96 nouveaux logements dont la plus grosse partie sera concentrée sur l'accession à la propriété.

L'impact environnemental se mesure sur la flore, mais aussi sur la question de la faune et dans le cadre de ce projet, en lien avec la Métropole, un écologue a été mobilisé et il nous a fait un certain nombre de recommandations pour que la biodiversité puisse continuer à prospérer et à se sentir à sa place dans le cadre de ce projet. Il nous a été demandé de permettre sur une durée de 30 ans au service de la Métropole un accès à notre conservatoire et à l'école Jean Jaurès pour venir et entretenir un certain nombre d'équipements, à savoir des nichoirs pour un certain nombre d'oiseaux et des gîtes.

Et il ne vous aura pas échappé qu'entre le délai initial du projet et sa concrétisation, il y a eu un glissement de calendrier, la phase terminale du projet est prévue pour l'année 2027. Initialement, la participation financière de la ville devait s'échelonner sur les années 2022, 2023, 2024 et sachant que le projet a pris du retard, on s'est mis d'accord avec la Métropole pour reculer d'autant la



participation financière de la ville et la dernière tranche de paiement ou de participation de la ville s'effectuera en 2026.

Chers Collègues, je vous demande de permettre à Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents.

M. Fabrice RIVA.- La préservation de la faune notamment en milieu urbain est une action importante et les espèces autochtones jouent un rôle non négligeable dans notre quotidien. La chauve-souris ici concernée est par exemple une très bonne auxiliaire pour lutter contre les moustiques puisque son principal régime alimentaire est constitué d'insectes qu'elle capture en volant autour des lampadaires la nuit. Néanmoins, les mesures écologiques que vous entendez prendre ne doivent pas vous dispenser du souci d'être le moins dispendieux possible avec l'argent du contribuable à un moment où la dépense publique pèse considérablement sur le pouvoir d'achat des Givordins comme de tous les Français. Aussi, au moment où vous nous demandez de voter un avenant de près de 1 M€ qui est une somme considérable sur le programme de l'îlot Oussékine, nous aimerions savoir dans ce budget global quel est le coût de l'intervention de l'écologue que vous avez choisi et de la mise en œuvre des mesures qu'il préconise. D'autant plus que vous indiquez vous-même que ces mesures ne présentaient aucun caractère obligatoire dans le cadre d'un tel projet.

Même si la volonté de reloger des volatiles non-domestiques peut paraître louable, on ne peut s'empêcher de penser que ces espèces n'ont jamais particulièrement attendu des interventions humaines dédiées pour choisir leur logement. Les chauves-souris cherchent ainsi des cavités plutôt humides, à distance des humains comme peuvent l'être les vestiges du Château Saint-Gérald avec de larges édifices ou les abords des ruisseaux tels que le Merdary ou le Cotéon qui passent sous plusieurs ponts propices à la pérennisation d'un habitat naturel pour la faune juste à proximité du site de la madone et à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau du site Oussékine.

Nous avons aussi des tuyaux d'évacuation qui se déversent dans le Rhône à la gare d'eau en face de la Maison du fleuve Rhône ou des cavités parfaitement appropriées comme le tunnel montée Barberais qu'il suffirait de débroussailler pour qu'il soit accessible aux chauves-souris.

Pour mémoire, la conduite du projet de l'îlot Oussékine s'est révélée particulièrement calamiteuse, le projet a été retardé d'une part par les acquisitions foncières gérées de manière déplorable puisque les offres d'expropriation initialement proposées par la Métropole et les rendus des juges d'expropriation ont été pratiquement multipliés par deux par rapport aux offres initiales prouvant ainsi que la Métropole de Lyon et la mairie de Givors avaient une bien piètre opinion de la valeur des biens des Givordins.

Le plus malheureux dans ce projet, en dehors de la valeur financière obtenue par les propriétaires qui ne pourront jamais racheter un bien équivalent à celui exproprié par la Métropole de Lyon, c'est que ces locataires des bailleurs privés n'ont pu trouver de logement équivalent sur Givors et se sont souvent retrouvés dans des situations précaires. Aussi, le souci de relogement des êtres humains ne semble pas être une préoccupation première de la mairie comme l'illustre le cas d'une famille Arménienne récemment mise à la rue après avoir été chassée de son logement social par la ville de Givors. Pourrez-vous nous indiquer quel est le coût dans l'enveloppe globale de l'avenant de près de 1 M€ que vous réclamez des mesures de relogement non obligatoires que vous avez prévues pour une faune qui n'a jusqu'à présent jamais attendu que nous définissions à sa place son habitat ?

M. Foued RAHMOUNI.- Je ne vois pas quel intérêt à répondre à la polémique. Il faut peut-être éviter de porter des accusations aussi graves sans avoir les éléments et surtout en étant certain des responsabilités des uns et des autres.

Pour revenir sur le début de votre intervention, on pourra se renseigner auprès des services de la Métropole et vous donner les éléments pour savoir combien a coûté l'intervention de l'écologue qui a été mobilisé. Au regard de l'ensemble de l'enveloppe que je vous ai présentée initialement sur les 14 M€ de ce projet Oussékine, je ne pense pas que 20, 30 ou 40 % aient été directement dans la poche de cet écologue.

Quant au deuxième aspect, cela mériterait d'être vérifié dans les archives du conseil municipal, la présentation sur l'avenant financier, ce sont des choses qui ont déjà été présentées dans le cadre de ce projet, sachant que le manque à gagner de l'opération, c'est une prise en charge à 90 % par les services de la Métropole et 10 % qui restent à la charge de la ville. Ce sont des choses qui ont déjà été communiquées au conseil municipal en toute transparence, il n'y a aucun changement si ce n'est sur la temporalité du versement de la contribution de la ville de Givors. Sachant que le projet a glissé dans le temps, cela nous laisse la possibilité de faire glisser dans le temps la participation financière de la ville et nous permet aussi de réinvestir cette somme sur d'autres projets qui nous paraissent tout aussi importants pour améliorer la vie des Givordins. Je vous remercie.

M. Hocine HAOUES.- C'est un peu prématuré, mais vous avez abordé la construction de 96 appartements en accession à la propriété, y a-t-il la possibilité pour la ville de Givors de mettre des conditions d'accessibilité pour les personnes âgées, handicapées ? Si c'est possible, est-ce prévu ?

M. LE MAIRE.- Bien évidemment tout cela est prévu.

Je voyais Monsieur RIVA opiner de la tête en disant non, c'est une convention et ce dont a parlé Monsieur MERMOURI, c'est un avenant à la convention, cette convention on l'aborde pratiquement chaque année, on doit la présenter au conseil municipal et le projet date d'il y a longtemps.

Quand on est arrivé, on a modifié le projet. Nous participons à 10 % de l'opération, sur 14 M€ ; il y a un déficit d'opération de 10 millions, nous participons à hauteur de 1 M€ et 90 % pour la Métropole. Et on décale juste notre dernière participation à 2026, objet de la délibération. Le reste du projet vous a été présenté, on a fait des réunions publiques à ce sujet et on viendra représenter encore les choses quand elles vont avancer. Aujourd'hui ce que vous voyez, c'est la démolition de Malik Oussékine qui a démarré il y a 15 jours, la démolition du petit îlot qui est vers la rue Joseph Faure, au droit du conservatoire, et ensuite il y aura d'autres démolitions, les constructions viendront bien après, il y aura la construction de la rue qui va derrière, mais ce n'est pas l'objet de la délibération. Tout cela vous avait été présenté et a été voté en temps et en heure.

Quant à certaines accusations, Monsieur RIVA, concernant la famille Arménienne, je ne sais pas de quoi vous parlez, je vous invite à m'écrire et me dire ce qu'il en est, de quoi on parle. Je pense que vous faites des accusations fallacieuses et c'est assez grave. Mais vous êtes assez coutumier du fait. Ce n'est pas l'objet de la délibération donc je vais passer au vote. S'il y a des choses, il faut les écrire ou aller au commissariat porter plainte, vous savez faire.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de partenariat pour la mise en œuvre de mesures écologiques dans le cadre de l'opération d'aménagement de requalification de l'îlot Oussékine à Givors pour la période 2024 – 2054 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents y afférents, et plus globalement faire le nécessaire pour sa mise en œuvre ;
- D'APPROUVER l'avenant numéro 1 à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et la commune de Givors pour le projet de requalification de l'îlot Oussékine ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer le dit avenant et tous documents y afférents, et plus globalement faire le nécessaire pour l'exécution de cet avenant et de la convention correspondante.

N°20

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE DE RESTAURATION COLLECTIVE

Mme Nabiha LAOUADI.- Il s'agit d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS, ce qui permettra de réaliser des économies. L'objet de la délibération est d'approuver le groupement de commandes pour les années 2024-2028.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la constitution du groupement de commandes et ses modalités de fonctionnement précisées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Givors, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif.

N°21

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Mme Zafer DEMIRAL.- Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune. Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2023 sont les suivantes :

Cessions : un garage à Saint-Pierre de Chartreuse pour un montant de 16 500 €, et en rapport avec le pôle santé de la SAGIM trois parcelles non bâties et le lot d'un volume bâti pour un montant de 63 500 €.

Acquisitions : 13 rue Roger Salengro, la rétrocession par la Métropole de Lyon pour un montant de 39 000 € ; 23 rue Roger Salengro acquisition auprès de la Métropole de Lyon pour un montant de 125 000 € d'une maison de ville : au lieu-dit La Rivoire, rétrocession par la SAFER de parcelles de terrain pour un montant total de 10 119,96 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le bilan annuel et de l'annexer au compte administratif 2023.

M. Fabrice RIVA.- J'étais déjà intervenu sur l'achat que vous aviez fait à l'autre bout de Givors, en limite de Saint Andéol le Château. Monsieur RAHMOUNI m'a dit que vous souhaitiez faire du maraîchage ou de l'agriculture, vous m'expliquerez comment vous irez en vélo électrique faire du maraîchage et de l'agriculture.

M. LE MAIRE.- L'autre bout de Givors, c'est Givors. Les Vernes, c'est à l'autre bout de Givors et c'est Givors. En revanche, Saint Andéol, ce n'est pas Givors. Là, c'est un territoire givordin et on est toujours à l'autre bout de quelque chose. C'est le territoire communal, ayez du respect pour le territoire communal, on achète à Givors, on n'a pas acheté ailleurs, c'est le territoire communal.

M. Fabrice RIVA.- Comment allez-vous l'entretenir ?

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas de mal à aller à Saint Andéol donc on n'aura pas de mal à se déplacer dans Givors, comme les Givordins n'ont pas de mal à se déplacer dans Givors.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 30 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur HAQUES, Monsieur YOUSFI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2023 ;
- D'ANNEXER ce bilan au compte administratif 2023.

N°22

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AL 556
SISE 73 RUE LIAUTHAUD**

Mme Nabiha LAOUADI.- La commune est propriétaire de la parcelle AL 556 d'une superficie de 1 474 m² située au 73 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud. Cette parcelle a accueilli historiquement une école et le Centre d'Information et d'Orientation, CIO. Une cession devait avoir lieu par délibération le 27 juin 2017, le conseil municipal avait décidé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de la parcelle.

Le bâtiment ayant été une école, nous avons demandé l'autorisation de l'Inspecteur de l'Académie du Rhône qui avait émis en 2019 un avis favorable à cette désaffectation.

Il est proposé au conseil municipal de retirer la précédente délibération n°27 du 27 juin 2017 car aucun projet n'a vu le jour ; de constater la désaffectation de son usage scolaire et de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public communal.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE RETIRER la précédente délibération n°27 du 27 juin 2017 du conseil municipal ;
- DE CONSTATER la désaffectation de son usage scolaire ainsi que de tout autre usage ou mission de service public, de la parcelle AL 556 d'une superficie de 1 474 m² environ sise 73 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud à Givors ;
- DE PRONONCER le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces et documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

VENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE

Mme Nabiha LAOUADI.- En préambule de cette délibération, je voulais informer l'ensemble des Givordins que dans le cadre de la gestion du patrimoine de la commune nous avons identifié plusieurs biens immobiliers non-utiles au service public qui seront vendus. La ville a choisi d'organiser la vente aux enchères de gré à gré de la parcelle dont on vient de prononcer le déclassement. Ce choix de vente aux enchères a été réalisé afin de garantir l'égalité de traitement des candidats ainsi que la transparence des procédures, valeurs que la municipalité prône au quotidien.

Afin de réaliser cette vente, nous nous sommes rapprochés de la société Agorastore située à Montreuil, leader de la vente de biens communaux. Nous avons défini des conditions pour la cession de cette parcelle, à savoir le fait que dans ce bâtiment il y aura uniquement une réhabilitation du bâtiment existant. Un cahier des charges sera annexé à cette vente (il conviendra de le définir après cette délibération dans la continuité de la vente). La mise à prix du bien sera fixée ultérieurement en fonction du marché, de l'état du bien et de la consultation du service des Domaines. L'ensemble des frais qui seront relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Une publicité de mise en vente sera faite sur tous nos outils de communication : le Givordin, le site Internet de la ville et Instragam.

Nous serons toujours dans cette démarche de transparence et nous vous présenterons une nouvelle délibération lorsque nous aurons avancé sur la vente afin de vous présenter les conditions financières de cette vente.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente aux enchères de gré à gré de cette parcelle.

M. Abdel YOUSFI.- On voit que le nombre de mètres carrés a changé au fil des années.

Et avez-vous déjà des personnes qui se sont présentées ? Je sais que la société Agorastore sera chargée de réaliser cette vente aux enchères, néanmoins des personnes se sont-elles déjà montrées intéressées ?

M. LE MAIRE.- Non, pour l'instant on n'a aucune demande, c'est bien pour ça qu'on utilisera Agorastore pour être en transparence. Agorastore est accessible à tout le monde, avec un champ d'action bien plus large que le côté givordin. C'est ouvert à tout le monde.

Pourquoi dites-vous que le nombre de mètres carrés a changé ?

Mme Nabiha LAOUADI.- A l'époque, il y avait une estimation de la parcelle de 1 332 m², nous avons demandé à un arpenteur de reprendre le bornage de la parcelle et si aujourd'hui on vous présente une parcelle à 1 474 m², c'est qu'elle est bornée et c'est la bonne superficie.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- **DE RETIRER** la délibération n°28 du conseil municipal du 27 juin 2017 désignant la société BMGR en tant qu'acquéreur, cette dernière n'ayant pas été exécutée ;

- D'AUTORISER le lancement et DE PROCEDER à la mise aux enchères de gré à gré pour la cession de la parcelle cadastrée AL 556 de 1 474 m² environ, sise 73 rue Joseph et Marie-Louise Liauthaud à Givors ;
- DE PROCEDER à la publicité de cette mise aux enchères de gré à gré, notamment le cas échéant par le biais d'affichage de la délibération, d'une information dans le journal Le Givordin et sur le site internet de la ville ;
- DE DIRE que la parcelle susmentionnée fera l'objet d'une estimation du service des Affaires Domaniales ;
- DE DIRE que le ou les futurs acquéreurs seront désignés précisément lors d'un prochain conseil municipal ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et actes se rapportant à la commercialisation de ce bien en vue de sa cession.

N°24

GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITEE PAR ALLIADE HABITAT – LOGEMENT SIS 28 RUE LONGARINI

Mme Zafer DEMIRAL.- La présente délibération est destinée au financement de l'acquisition et amélioration d'un logement situé 28 rue Joseph Longarini de type T5. Alliage Habitat sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour le financement de cette opération d'un montant total de 158 894 €. La garantie des 85 % restants est sollicitée parallèlement auprès de la Métropole de Lyon.

Comme habituellement, l'octroi de cette garantie d'emprunt donne lieu à une délibération et il est proposé au conseil municipal d'accorder cette garantie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 15,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 158894,00 euros souscrit par l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 155488 constitué de 3 Ligne(s) du prêt, ledit Contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- DE PRÉCISER que la garantie de la commune de Givors est accordée à hauteur de la somme en principal de 23834,10 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt ;
- D'APPROUVER les conditions suivantes de cette garantie :
 - La garantie de la commune de Givors est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Givors s'engage à se substituer dans les meilleurs délais à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- DE S'ENGAGER pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N°25

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIERE RELATIVE AUX REMBOURSEMENTS DE FRAIS D'EQUIPE-PROJET AVEC LA METROPOLE DE LYON – ANNEE 2023

M. Foued RAHMOUNI.- Les équipes Politique de la ville au sein de la Métropole de Lyon sont mandatées, elles répondent à des orientations fixées communément par la ville de Givors, la Métropole de Lyon et les services de l'Etat, ce qui donne droit à une prise en charge des salaires qui sont versés aux agents.

Au titre de l'année 2023, la Métropole de Lyon doit verser à la ville de Givors 80 365 €.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rapportent.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de participation financière ci-jointe relative aux remboursements de frais équipes-projet pour l'équipe-projet politique de la ville de Givors – année 2023 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter auprès de la Métropole de Lyon sa participation financière pour les postes sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Givors.

N°26

ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LABO CITES

M. Foued RAHMOUNI.- Il s'agit d'acter l'adhésion de la ville de Givors à Labo Cités, un centre de ressources spécialisé sur les questions de politique de la ville et dont l'objectif est de permettre à notre équipe projet, comme évoqué précédemment, d'avoir un appui technique et la possibilité d'échanger et de partager avec des techniciens de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes les bonnes pratiques et voir comment on pourrait s'inspirer ou trouver des solutions pour les habitants de nos quartiers.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à valider cette adhésion.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune au centre de ressources politique de la ville Labo Cités à partir de l'année 2024 ;
- de verser la cotisation d'un montant annuel de 500 € pour l'adhésion ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents permettant cette adhésion ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

N°27

REMBOURSEMENTS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (RESTAURATION SCOLAIRE)

M. Azdine MERMOURI.- A la suite d'une inondation du réfectoire Liauthaud le 15 novembre 2023 suite à une rupture de canalisation du réseau de chauffage, ce réfectoire a été gravement endommagé et cela a conduit à arrêter le service de restauration.

Nous avons mis en place des moyens pour emmener les enfants sur d'autres sites, mais malheureusement les 23 et 24 novembre les Cars Faure n'ont pas pu honorer leur engagement et les enfants n'ont pas pu être transportés sur ce nouveau site. Cela a malgré tout occasionné une facturation aux parents et cette délibération vient rembourser les parents qui auraient été victimes de cet accident. Il s'agit de 10 usagers, 11 enfants, pour un montant total de 64,90 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'EXONERER par remboursement les 10 familles dont la liste figure en annexe ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune.

N°28

DISSOLUTION DU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC)

M. Gaël BON.- Le SRDC a vocation à permettre l'établissement d'un réseau distribuant par câble ou par tout autre support technologique tout service de radiodiffusion sonore et de télévision ainsi que tous services interactifs sur le territoire de ses adhérents, et sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte EPARI, Établissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information.

Le 20 octobre 2022, l'EPARI a décidé de résilier sa convention de conception et d'établissement d'un réseau câblé sur le territoire du SRDC, de céder son réseau et d'être dissout. Le 6 novembre 2023, le Comité Syndical du SRDC a approuvé l'accord de dissolution de l'EPARI à compter du 31 décembre 2023 et accepté les conditions de sa liquidation.

Conformément au protocole d'accord ci-annexé, cette dissolution du SRDC n'entraînera aucune charge pour ses communes et groupements de communes membres.

Conformément à l'article L5212-33 du Code général des collectivités territoriales, un syndicat ne peut être dissout que par le consentement unanime des organes délibérants de ses collectivités membres.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la dissolution du SRDC et les conditions du protocole d'accord de dissolution ci-annexé, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte et formalité en



ce sens et de communiquer aux fins de la bonne administration de cette décision la présente délibération à Monsieur le Président du SRDC.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la dissolution du SRDC et les conditions du protocole d'accord de dissolution ci-annexé ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à accomplir tout acte et formalité en ce sens ;
- DE COMMUNIQUER, aux fins de la bonne administration de cette décision, la présente délibération à monsieur le président du SRDC.

N°29

ABROGATION DE LA DELIBERATION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE PART DU PRODUIT DES CONCESSIONS DES CIMETIERES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS

Mme Sabine RUTON.- Depuis 1888, la ville de Givors a fait le choix de reverser une partie des recettes au Centre Communal d'Action Sociale. Cette somme servait à la prise en charge de l'inhumation des personnes sans ressources. En effet, le maire est tenu d'organiser les funérailles d'une personne seule décédée sur le territoire de sa commune, ne disposant pas de ressources.

A Givors, sur les trois dernières années cela a pu représenter entre une et trois inhumations par an. Les inhumations font l'objet d'une enquête par les services de la ville pour s'assurer de l'absence de ressources.

Afin de fluidifier le traitement de ces situations et conformément à la législation et réglementation en vigueur, il est proposé d'abroger cette disposition pour que le service de la ville gérant les décès instruisse dans l'intégralité le dossier des personnes sans ressources. Le CCAS n'aura désormais plus à intervenir.

Il est proposé au conseil municipal d'abroger la délibération n°59 en date du 11 décembre 2000, d'approuver la mise en place de la nouvelle procédure de gestion, de dire que la ville de Givors assurera la gestion des dossiers d'inhumation des personnes sans ressources et de dire que le montant des dépenses liées à l'organisation des funérailles des personnes sans ressources est affecté au budget principal de la ville de Givors à partir de 2024.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n°59 en date du 11 décembre 2000 approuvant le versement d'une quote-part du produit des concessions au CCAS de Givors ;
- D'APPROUVER la mise en place de la nouvelle procédure de gestion des dossiers d'inhumation des personnes sans ressources ;

- DE DIRE que la ville de Givors assurera la gestion des dossiers d'inhumation des personnes sans ressources ;
- DE DIRE que le montant des dépenses lié à l'organisation des funérailles des personnes sans ressources soit affecté au budget principal de la ville de Givors à partir de 2024 et que le montant des recettes des concessions soit affecté dans leur intégralité au budget principal de la ville de Givors à partir de 2024.

N°30

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE MAIRE.- Une partie concerne la suppression de deux postes d'encadrement intermédiaire à la Maison des usagers pour en créer un seul.

Vous avez ensuite la création d'un emploi puis l'évolution des emplois dans le cadre de recrutements et de mobilités internes.

M. Abdel YOUSFI.- On peut voir sur l'avis favorable ou défavorable émis qu'il y a 3 abstentions de la part de représentants du personnel, peut-on connaître les raisons ?

M. LE MAIRE.- Je ne les connais pas plus que vous. C'est le syndicat. Au moment de passer au vote, ils se sont abstenus.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 2 voix contre (Monsieur HAQUES, Monsieur YOUSFI) et 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Monsieur SEMARI, Madame BODARD, Madame MOIOLI, Madame BRAHMI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE PRENDRE en compte le rectificatif apporté à la délibération n°34 du 28 septembre 2023 ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°31

AVANTAGES EN NATURE – VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

Mme Nabih LAOUADI.- Cette délibération revient chaque année. Ce soir, on vous propose de mettre à disposition un véhicule de fonction de manière permanente au directeur général des services pour nécessité absolue de service.

Pour ce qui concerne les véhicules de service, nous vous proposons d'octroyer, compte tenu des contraintes et sujétions, un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à Monsieur le Maire, au directeur des sports et de la vie associative, au directeur du pôle actions et cohésion territoriales et au directeur du pôle attractivité et développement territorial.

Je vous propose de mettre à disposition un véhicule de service aux personnes listées et un véhicule de fonction à Monsieur le directeur des services.

M. Abdel YOUSFI.- Il est mis à disposition à titre privé en dehors des heures de service, pendant les repos hebdomadaires et les congés, une aberration.

M. LE MAIRE.- C'est la loi.

M. Fabrice RIVA.- A partir du moment où la personne l'assure à titre privé pour ses déplacements privés, il n'y a aucun souci, c'est normal que nos agents, les directeurs aient un véhicule de service, ils peuvent être sollicités à tous moments comme Monsieur le Maire et il leur faut un véhicule. Simplement une recommandation, il est désagréable pour les gens qui n'ont pas de véhicule Crit'Air, qui doivent se déplacer, de retrouver des véhicules badgés avec notre logo à Marseille, Paris, Saint-Etienne. Si on peut éviter de mettre des logos sur les véhicules, ce serait pas mal. Que cela reste discret.

Quand ils l'utilisent pendant les congés, c'est désagréable de voir dans un camping un véhicule de la mairie badgé, ça *la fout mal*.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de véhicules badgés qui circulent en dehors du territoire sauf le véhicule de fonction du DGS.

M. Fabrice RIVA.- C'est écrit dans la délibération qu'on le laisse pendant les congés, c'était simplement une recommandation qu'ils ne soient pas badgés.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 1 voix contre (Monsieur YOUSFI) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

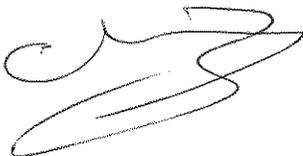
DÉCIDE

- DE METTRE A DISPOSITION un véhicule de service aux personnes listées dans la présente délibération, et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- De METTRE A DISPOSITION un véhicule de fonction à la personne listée dans la présente délibération, et selon les modalités décrites ci-dessus.

Merci à tous, je vous propose de clore ce conseil. Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 mars.
Bonne soirée.

(La séance est levée à 22 heures 25.)

Mohamed Boudjellaba,
Maire de Givors



Josiane Bonnet
Secrétaire de séance



